

## Regards sur la société canadienne

# Violence physique subie durant l'enfance : différences selon la cohorte de naissance

par Darcy Hango

Date de diffusion : le 20 septembre 2017



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

Canada

---

## Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca).

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

**Courriel** à [STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca](mailto:STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca)

**Téléphone** entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- Service de renseignements statistiques 1-800-263-1136
- Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants 1-800-363-7629
- Télécopieur 1-514-283-9350

### Programme des services de dépôt

- Service de renseignements 1-800-635-7943
- Télécopieur 1-800-565-7757

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

## Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2017

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

**Une [version HTML](#) est aussi disponible.**

*This publication is also available in English.*

---

# Violence physique subie durant l'enfance : différences selon la cohorte de naissance

par Darcy Hango

## Aperçu de l'étude

Dans la présente étude, on s'appuie sur les données autodéclarées de l'Enquête sociale générale (ESG) de 2014 sur la victimisation afin d'examiner, au fil du temps, les tendances et les caractéristiques relatives à la violence physique subie durant l'enfance. Les répondants sont classés en trois cohortes de naissance : 1) de 1940 à 1959, 2) de 1960 à 1979 et 3) de 1980 à 1999. Pour chaque cohorte, le présent article explore la relation avec la personne à l'origine de l'incident de violence le plus grave subi durant l'enfance, de même que la probabilité de divulgation de cet incident. Enfin, l'article examine l'association entre la violence physique subie durant l'enfance et divers indicateurs d'intégration et de confiance sociales, de santé et de victimisation au début de l'âge adulte.

- Parmi les Canadiens adultes nés entre 1940 et 1979, environ 1 sur 5 a indiqué avoir subi de la violence physique au cours de son enfance. Parmi ceux nés entre 1980 et 1999, cette proportion s'établissait à 13 %.
- Certaines caractéristiques sont plus susceptibles d'être associées à de la violence physique durant l'enfance comme le fait d'être de sexe masculin, d'avoir une identité autochtone et d'avoir été sous la responsabilité légale du gouvernement à un moment donné au cours de l'enfance.
- La proportion des personnes ayant dit à une autre avoir subi de la violence physique a augmenté d'une cohorte à l'autre. Au sein de la cohorte de naissance la plus récente, les femmes ayant subi de la violence physique durant l'enfance sont demeurées proportionnellement plus nombreuses à divulguer les incidents de violence (48 %) que les hommes (40 %).
- Parmi toutes les personnes de 15 à 74 ans ayant fréquemment été témoins de violence de la part d'un parent envers un autre adulte, 70 % ont déclaré avoir également subi de la violence physique durant l'enfance. Parmi les personnes ayant subi de la violence sexuelle, près de la moitié (46 %) ont aussi été victimes de violence physique durant l'enfance.
- La violence physique subie durant l'enfance est associée à des niveaux inférieurs d'intégration et de confiance sociales ainsi qu'à des niveaux inférieurs de santé physique et mentale chez les jeunes adultes. Par exemple, 31 % des personnes de 15 à 34 ans ayant subi de la violence physique très grave présentaient des troubles psychologiques ou un état de santé limitant parfois leurs activités quotidiennes, par rapport à 6 % de celles n'ayant subi aucune violence physique.

## Introduction

Au cours du dernier siècle, la société a évolué de manière significative et la façon dont les adultes et les enfants interagissent a, par conséquent, fait l'objet d'une transformation majeure. Les lois ont été modifiées parallèlement à ces adaptations sociétales, ce qui s'est traduit par un changement dans la façon dont les adultes (parents, responsables d'écoles et autres symboles

d'autorité) traitent les enfants. Par conséquent, la perception d'expériences vécues au cours de l'enfance pourrait également avoir évolué au fil du temps.

Dans la présente étude, on examine les tendances relatives à la violence physique subie durant l'enfance selon la cohorte de naissance. Bien que, dans le cadre d'une récente recherche canadienne, on ait examiné

les tendances relatives à la violence sexuelle subie durant l'enfance selon la cohorte de naissance et que la violence physique subie durant l'enfance et la violence sexuelle subie durant l'enfance soient corrélées, elles demeurent des événements traumatisants distincts de l'enfance et peuvent présenter différents facteurs de risque et différentes caractéristiques au fil du temps<sup>1</sup>. Cette précédente recherche a relevé une diminution des taux de violence sexuelle subie durant l'enfance d'une cohorte de naissance à l'autre. Tout comme c'était le cas dans des travaux précédents portant sur la violence sexuelle subie durant l'enfance, dans le présent article, on observe également les différents niveaux de violence physique subie durant l'enfance en fonction de l'époque au cours de laquelle les personnes sont nées et ont grandi.

L'Enquête sociale générale (ESG) de 2014 sur la sécurité des Canadiens (victimisation) est une source utile de données permettant d'examiner les tendances relatives à la violence physique subie durant l'enfance selon la cohorte de naissance. Idéalement, on utiliserait une approche longitudinale, mais de telles données ne sont pas courantes<sup>2</sup>. En l'absence de telles données longitudinales, une option est de mener une étude à l'aide d'une approche rétrospective, soit une enquête transversale dans le cadre de laquelle on interroge des répondants adultes au sujet des expériences qu'ils ont vécues durant l'enfance.

La présente étude est divisée en deux grandes parties. La première partie porte sur les résultats selon la cohorte de naissance. Le concept de violence physique subie durant l'enfance est étudié pour chaque cohorte de naissance, d'abord sur le plan de la fréquence de la

violence et du type de violence. Après cette analyse, on étudie séparément les caractéristiques pertinentes associées à la violence physique subie durant l'enfance selon la cohorte de naissance. La relation avec l'adulte à l'origine de l'incident de violence physique le plus grave subi durant l'enfance et le fait de divulguer ou non cet incident complètent l'analyse selon la cohorte de naissance.

Dans la seconde partie, on examine la relation entre la violence physique subie durant l'enfance et d'autres mesures de victimisation ou violence subie durant l'enfance, c'est-à-dire avoir subi de la violence sexuelle durant l'enfance et avoir été témoin de violence de la part d'un parent envers un autre adulte. Enfin, pour la cohorte la plus récente (personnes de 15 à 34 ans en 2014 ou nées entre 1980 et 1999), on explore les liens entre la violence physique subie durant l'enfance et un éventail de résultats obtenus à l'âge adulte relativement à l'intégration et à la confiance sociales, à la santé physique et mentale et à la victimisation à l'âge adulte.

### **Une approche selon la cohorte de naissance pour analyser le phénomène de violence physique durant l'enfance**

Au cours des 75 dernières années, la société canadienne et les familles qui la composent ont connu des changements importants<sup>3</sup>. La fréquence et l'intensité de problèmes comme la violence physique subie durant l'enfance ont donc probablement également changé. L'ESG de 2014 porte sur un échantillon de personnes de 15 à 98 ans (personnes nées de 1916 à 1999). Dans le cadre de la présente analyse, la tranche

d'âge est limitée à 74 ans<sup>4</sup> (c.-à-d. que les personnes nées avant 1940 sont exclues) en raison d'un possible biais de remémoration relatif au signalement d'événements survenus durant l'enfance, comme de la violence physique. De plus, dans le cas d'enquêtes fondées sur une approche rétrospective, il est uniquement possible d'interviewer des survivants; cet enjeu peut devenir important si les membres survivants des cohortes plus âgées sont moins représentatifs que les survivants des cohortes plus jeunes<sup>5</sup>. Les trois cohortes de naissance suivantes ont été créées afin d'examiner les tendances relatives à la violence physique subie durant l'enfance au cours de périodes relativement pertinentes et homogènes : 1) de 1940 à 1959, 2) de 1960 à 1979 et 3) de 1980 à 1999<sup>6</sup>.

L'ESG de 2014 compte relativement peu d'indicateurs rétrospectifs pouvant être utilisés afin de mesurer les expériences vécues durant l'enfance. Néanmoins, dans la présente étude, plusieurs mesures décrivant le répondant et étant liées aux expériences vécues durant l'enfance sont incluses. Ces premières mesures sont le sexe et l'auto-identification autochtone. Il est important de prendre le sexe en compte dans le cadre de toute question liée à l'enfance, particulièrement celles relatives aux événements survenus durant l'enfance, comme la violence<sup>7</sup>. Il importe, en outre, de tenir compte de l'identité autochtone, car, en moyenne, les enfants autochtones au Canada sont confrontés à de nombreux et divers défis par rapport à leurs homologues non autochtones, qu'il s'agisse d'une moins bonne intégration sur le marché de l'emploi, de taux supérieurs de présence au sein d'un ménage monoparental ou de placement familial, d'un risque

accru d'agressions violentes ou d'une exposition à des environnements malsains<sup>8</sup>.

De la même manière, une mesure importante de la qualité et de la stabilité de la vie d'un enfant est incluse, c'est-à-dire si l'enfant a été sous la responsabilité légale du gouvernement à un moment ou à un autre de son enfance. La question de la violence physique subie durant l'enfance et d'avoir été sous la responsabilité légale du gouvernement est complexe lorsque l'on ne connaît pas la séquence de ces deux événements. Par exemple, l'enfant a-t-il été retiré de sa famille en raison de la violence ou la violence a-t-elle eu lieu une fois l'enfant placé en famille d'accueil? Un manque de stabilité dans la garde de l'enfant peut également être associé à de la violence. Par conséquent, dans le présent document, on interprète les résultats sous forme d'associations plutôt que de relations de cause à effet.

La résidence géographique à la naissance et la possible mobilité internationale au cours de l'enfance peuvent être utilisées comme indicateur indirect potentiel des conditions présentes dans l'environnement d'une personne au moment de sa naissance ainsi que pour tenir compte d'un stress familial non mesuré. Certaines sources ont suggéré qu'il existait un lien entre des expériences négatives durant l'enfance (comme de la violence subie durant l'enfance) et la mobilité résidentielle<sup>9</sup>. La province ou région de naissance du répondant est incluse dans la présente étude. Cette mesure considère si le répondant est né hors du Canada ainsi que l'âge auquel il a immigré, le cas échéant. Cette mesure est répartie en deux groupes : de la naissance à 6 ans et de 7 à 15 ans afin de tenir compte du stress et des bouleversements à

divers moment de la vie de l'enfant. L'âge au moment de l'immigration est important pour de nombreux résultats, y compris le stress associé à l'adaptation à un nouveau pays, l'intégration et la réussite scolaire éventuelle<sup>10</sup>. Enfin, la langue maternelle, ou la première langue parlée, est incluse comme mesure contextuelle supplémentaire.

Deux autres mesures sont incluses afin d'explorer les ressources parentales et la situation familiale d'une personne durant son enfance : le pays de naissance des parents et leur niveau de scolarité. En ce qui concerne le pays de naissance, les renseignements sur les deux parents sont combinés afin d'inclure une mesure indiquant si les deux parents sont nés au Canada, si seul l'un d'entre eux est né au Canada ou si les deux parents sont nés hors du Canada. Le niveau de scolarité des parents est inclus comme indicateur indirect potentiel en l'absence d'autres données socioéconomiques, pour différents styles ou pratiques en matière d'éducation des enfants. Le niveau de scolarité des parents a, par exemple, été utilisé afin d'expliquer des variations sur le plan de l'éducation des enfants en tant que potentiel indicateur de stress et d'anxiété relativement aux ressources et en tant qu'indicateur indirect de statut socioéconomique supérieur<sup>11</sup>. Dans le présent document, les niveaux de scolarité de la mère et du père sont combinés et codés, allant d'aucun des parents n'ayant de diplôme d'études secondaires à au moins l'un d'eux étant titulaire d'un grade universitaire. Une catégorie indiquant que le répondant ne connaissait pas le niveau de scolarité de l'un ou l'autre de ses parents est incluse. L'absence de renseignements sur le niveau de scolarité des parents

peut indiquer l'absence d'un parent dans le ménage ou une moins bonne relation avec ce parent<sup>12</sup>.

Étant donné les changements survenus au sein de la société, particulièrement ceux associés aux familles et aux enfants<sup>13</sup>, et le fait que des travaux antérieurs ont relevé une diminution de la violence sexuelle subie durant l'enfance<sup>14</sup>, il est important d'examiner si un déclin semblable s'observe en matière de violence physique subie durant l'enfance et d'explorer également les caractéristiques pertinentes relatives à la violence physique au cours des différentes périodes.

### **La violence physique subie durant l'enfance en baisse chez la cohorte la plus récente**

À l'aide de renseignements autodéclarés sur la fréquence et le type d'agression, la présente étude tient compte de recherches précédemment menées au Canada afin de définir la violence physique subie durant l'enfance et la violence physique grave subie durant l'enfance<sup>15</sup>. Les travaux précédents intégraient des renseignements provenant de la revue de la littérature, de consultations avec des experts (comme des intervenants en services d'aide sociale à l'enfance) et des interviews qualitatives auprès d'adolescents afin de déterminer les seuils minimaux définissant la violence.

Dans le présent document, on juge qu'il y a violence physique durant l'enfance si l'une ou plusieurs des trois variables suivantes correspondent aux seuils inférieurs suivants. « Avant l'âge de 15 ans, un adulte... » : 1) vous a-t-il giflé ou tapé sur la tête ou les oreilles, ou encore vous a-t-il frappé avec un objet dur pour vous faire mal à au moins

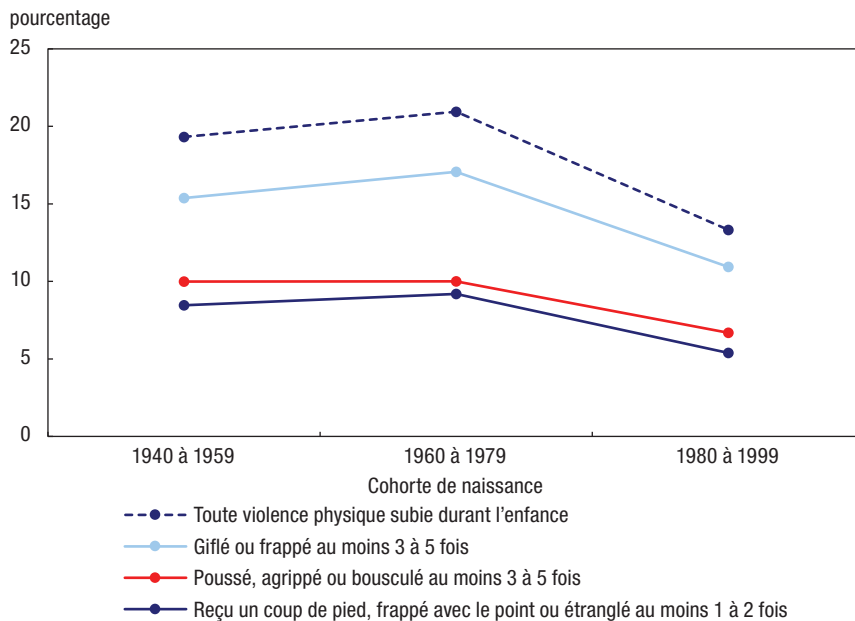
## Violence physique subie durant l'enfance : différences selon la cohorte de naissance

trois reprises; 2) vous a-t-il poussé, agrippé, bousculé ou vous a-t-il lancé un objet pour vous faire mal à au moins trois reprises; et 3) vous a-t-il donné un coup de pied, mordu, frappé avec le poing, étranglé, brûlé ou attaqué physiquement d'une autre façon à au moins une reprise. Le terme « grave » en matière de violence physique subie durant l'enfance ajoute un seuil plus strict et fait passer le nombre de fois que les cas 1) et 2) sont survenus à au moins 11 fois. Le seuil pour le cas 3) demeure une fois ou plus<sup>16</sup> (voir la section *Sources des données, méthodes et définitions*).

Par conséquent, on définit dans la présente étude, par exemple, les répondants qui ont été giflés ou tapés sur la tête ou les oreilles, ou encore frappés avec un objet dur pour leur faire mal à au moins trois reprises durant leur enfance (même en l'absence de tout autre événement violent) comme ayant subi « toute violence physique durant l'enfance ». Si la fréquence de ce type de violence a été d'au moins 11 fois (même en l'absence de tout autre type de violence), on classe le répondant dans la catégorie « violence physique grave durant l'enfance ». Cependant, dans les cas faisant intervenir au moins un incident de coup de pied, de morsure, de coup de poing, d'étranglement ou de brûlure durant l'enfance, le répondant est alors également classé dans la catégorie « violence physique grave durant l'enfance » (et, par défaut, également dans la catégorie « toute violence physique durant l'enfance<sup>17</sup> »).

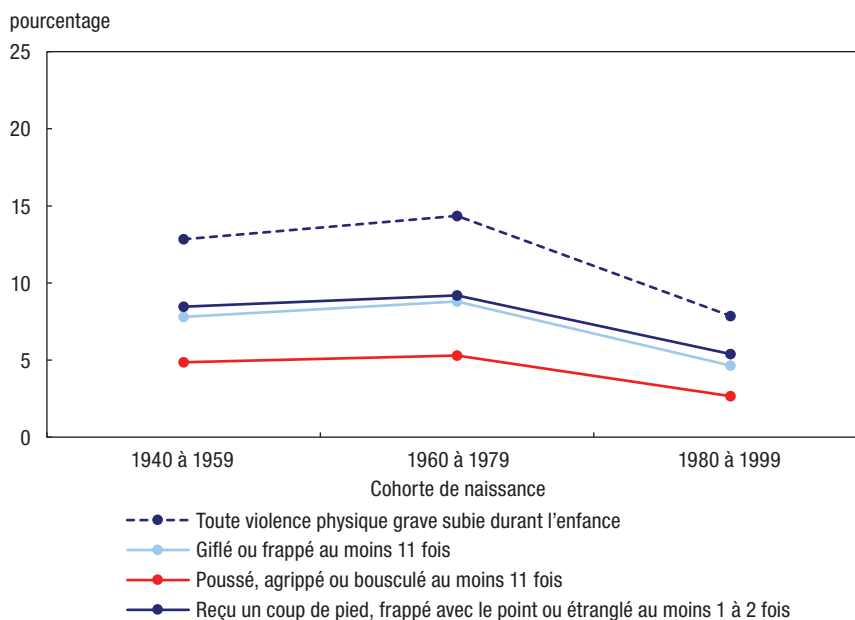
Conformément aux recherches précédentes<sup>18</sup>, les résultats de la présente étude suggèrent que la prévalence de violence physique subie durant l'enfance a diminué chez les répondants de la cohorte la plus récente. Le taux de violence physique subie durant l'enfance

**Graphique 1**  
Prévalence de violence physique subie durant l'enfance, selon la cohorte de naissance, 2014



Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale (ESG) sur la sécurité des Canadiens (victimisation), 2014.

**Graphique 2**  
Prévalence de violence physique grave subie durant l'enfance, selon la cohorte de naissance, 2014



Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale (ESG) sur la sécurité des Canadiens (victimisation), 2014.



## Violence physique subie durant l'enfance : différences selon la cohorte de naissance

était de 19 % parmi les répondants nés entre 1940 et 1959 et de 21 % parmi ceux nés entre 1960 et 1979 (graphique 1) avant de diminuer de près de 8 points de pourcentage pour atteindre 13 % parmi les répondants de la cohorte de naissance la plus récente. On note une tendance semblable chez les personnes ayant subi de la violence physique grave durant l'enfance : le taux a varié entre 13 % et 14 % chez les répondants des deux premières cohortes, mais il s'est établi à 8 % parmi les répondants de la cohorte de naissance la plus récente (graphique 2)<sup>19</sup>. Une question importante est de savoir si le risque associé à l'expérience de violence physique durant l'enfance était également réparti entre les sous-groupes de la population pour chaque cohorte de naissance.

### Les caractéristiques associées à la violence physique subie durant l'enfance ne sont pas toujours les mêmes d'une cohorte à l'autre<sup>20</sup>

#### Taux plus élevés de violence physique subie durant l'enfance chez les hommes

Les hommes déclarent généralement des taux de violence physique durant l'enfance supérieurs à ceux des femmes<sup>21</sup>. La présente étude ne fait pas exception. Parmi les trois cohortes de naissance, quelle que soit la gravité de la violence, les hommes étaient plus susceptibles que les femmes d'avoir subi de la violence physique durant l'enfance (tableaux 1 et 2)<sup>22</sup>. Les taux observés chez les hommes ont diminué d'une cohorte à l'autre, ce qui a également eu pour effet de réduire l'écart entre les sexes. Parmi les personnes nées entre 1940 et 1959, par exemple, 25 % des hommes ont subi de la violence physique durant l'enfance

Tableau 1

### Prévalence de violence physique subie durant l'enfance selon les caractéristiques sociodémographiques, selon la cohorte de naissance, 2014

	Cohorte de naissance		
	1940 à 1959	1960 à 1979	1980 à 1999
	pourcentage		
<b>Sexe</b>			
Hommes (réf.)	25,2	24,5	14,5
Femmes	13,8**	17,0**	11,9*
<b>Identité autochtone</b>			
Non (réf.)	19,0	20,0	12,9
Oui	30,6**	37,4**	20,9*
<b>Sous responsabilité légale du gouvernement au cours de l'enfance</b>			
Non (réf.)	18,7	20,2	12,7
Oui	44,7**	42,8**	40,5**
<b>Province ou région de naissance du répondant</b>			
Provinces de l'Atlantique	17,6**	20,9	9,6**
Québec	15,5**	19,9	12,8
Ontario	20,3**	21,0	11,6*
Manitoba ou Saskatchewan	18,3**	22,9	13,1
Alberta ou Colombie-Britannique	26,1	22,1	15,9
Immigration au Canada entre la naissance et l'âge de 6 ans (réf.)	24,9	24,2	18,2
Immigration au Canada entre 7 et 15 ans	18,5*	28,8	15,0
Immigration au Canada après l'âge de 15 ans	19,4**	17,7*	12,7
<b>Pays de naissance des parents</b>			
Parents nés tous deux au Canada	18,5	20,7	12,2**
Un parent né au Canada	23,2 <sup>†</sup>	21,0	11,6*
Aucun parent né au Canada (réf.)	19,7	20,8	15,8
<b>Plus haut niveau de scolarité des parents</b>			
Les deux parents n'ont pas de diplôme d'études secondaires	21,3	23,8*	20,5**
Au moins un parent a un diplôme d'études secondaires	19,8	19,1	16,1**
Au moins un parent a un diplôme ou certificat non universitaire	18,2	22,8 <sup>†</sup>	12,7
Au moins un parent a un grade universitaire (réf.)	20,7	20,0	11,4
Ne connaît pas le niveau de scolarité d'aucun des parents	13,2**	15,5*	12,1
<b>Langue maternelle du répondant</b>			
Anglais	21,2	21,8 <sup>†</sup>	13,5
Français	15,3*	19,7	12,0
Autre (réf.)	18,9	19,3	13,5
<b>Total, moyenne générale</b>	19,3	20,7	13,2

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (réf.) ( $p < 0,05$ )

\*\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (réf.) ( $p < 0,01$ )

<sup>†</sup> valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (réf.) ( $p < 0,10$ )

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale (ESG) sur la sécurité des Canadiens (victimisation), 2014.

(11 points de pourcentage de plus que les femmes), alors que l'écart entre les hommes et les femmes nés entre 1980 et 1999 était de moins de 3 points de pourcentage. Le taux de violence physique subie durant l'enfance chez les femmes est demeuré relativement constant entre les cohortes de naissance.

#### Déclin des taux de violence physique subie durant l'enfance parmi les Autochtones

Des travaux précédents ont relevé que la population autochtone enregistrait des taux plus élevés de victimisation et de violence familiale, mais ces écarts avec la population non autochtone étaient plus prononcés chez les personnes

## Violence physique subie durant l'enfance : différences selon la cohorte de naissance

**Tableau 2**  
**Prévalence de violence physique grave subie durant l'enfance selon les caractéristiques sociodémographiques, selon la cohorte de naissance, 2014**

	Cohorte de naissance		
	1940 à 1959	1960 à 1979	1980 à 1999
	pourcentage		
<b>Sexe</b>			
Hommes (réf.)	16,4	16,6	9,1
Femmes	9,4**	11,6**	6,1**
<b>Identité autochtone</b>			
Non (réf.)	12,4	13,8	7,4
Oui	22,9**	23,7**	13,9*
<b>Sous responsabilité légale du gouvernement au cours de l'enfance</b>			
Non (réf.)	12,2	13,5	7,2
Oui	36,7**	39,0**	33,5**
<b>Province ou région de naissance du répondant</b>			
Provinces de l'Atlantique	11,3**	14,2	4,1**
Québec	10,6**	13,3	7,7
Ontario	13,3*	14,4	6,5*
Manitoba ou Saskatchewan	11,1**	14,8	6,9†
Alberta ou Colombie-Britannique	16,7	14,5	10,0
Immigration au Canada entre la naissance et l'âge de 6 ans (réf.)	18,1	16,8	9,0
Immigration au Canada entre 7 et 15 ans	13,2	21,3	8,3
Immigration au Canada après l'âge de 15 ans	13,0†	12,4	8,8
<b>Pays de naissance des parents</b>			
Parents nés tous deux au Canada	12,0	13,8	7,1†
Un parent né au Canada	16,1	14,0	7,0
Aucun parent né au Canada (réf.)	13,4	14,6	9,1
<b>Plus haut niveau de scolarité des parents</b>			
Les deux parents n'ont pas de diplôme d'études secondaires	14,7	17,5**	13,1**
Au moins un parent a un diplôme d'études secondaires	12,0	13,0	8,6†
Au moins un parent a un diplôme ou certificat non universitaire	12,0	15,0†	7,8
Au moins un parent a un grade universitaire (réf.)	13,2	12,3	6,4
Ne connaît pas le niveau de scolarité d'aucun des parents	9,1*	11,5	7,4
<b>Langue maternelle du répondant</b>			
Anglais	13,6	14,8	8,0
Français	10,3*	13,0	7,0
Autre (réf.)	13,4	13,5	7,4
<b>Total, moyenne générale</b>	<b>12,7</b>	<b>14,1</b>	<b>7,1</b>

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (réf.) ( $p < 0,05$ )

\*\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (réf.) ( $p < 0,01$ )

† valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (réf.) ( $p < 0,10$ )

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale (ESG) sur la sécurité des Canadiens (victimisation), 2014.

nées avant 1984 que chez celles nées entre 1985 et 1999<sup>23</sup>. Le taux de violence physique subie durant l'enfance est supérieur chez les enfants autochtones nés entre 1960 et 1979, s'établissant à près de 40 %, soit près de deux fois plus que parmi la population non autochtone née au cours de la même période. Durant cette même période, 24 %

de la population autochtone a subi de la violence physique grave durant l'enfance, alors que ce taux était significativement inférieur parmi la population non autochtone (14 %). En ce qui concerne la cohorte de naissance de 1980 à 1999 cependant, le taux de tout type de violence physique subie durant l'enfance a diminué pour atteindre 21 % chez

les enfants autochtones; quant aux formes graves de violence physique subie durant l'enfance, le taux est passé à 14 %<sup>24</sup>.

La population autochtone est plus susceptible que la population non autochtone d'avoir été sous la responsabilité légale du gouvernement à un moment ou à un autre durant l'enfance. La population autochtone est également plus susceptible que la population non autochtone d'avoir subi une victimisation pendant cette période passée sous la responsabilité légale du gouvernement<sup>25</sup>. Au cours de la période visée par la présente étude (p. ex., les personnes nées entre 1940 et 1999), un grand nombre d'enfants autochtones ont fréquenté les pensionnats indiens, tels qu'ils existaient au Canada de 1830 au milieu des années 1990<sup>26</sup>. Toutefois, puisque l'ESG ne recueille pas de renseignements sur ce type de services gouvernementaux, il n'est pas possible de distinguer les pensionnats indiens d'autres types de services subventionnés par le gouvernement comme le placement. Il n'est pas possible d'explorer directement, à l'aide de ces données, le lien entre la population autochtone, la violence perpétrée à l'égard d'enfants et l'impact du système des pensionnats indiens.

Il existe, cependant, un fort lien entre une période passée sous la responsabilité légale du gouvernement au cours de l'enfance et le risque de subir de la violence physique durant l'enfance. Il n'est pas possible de déterminer si l'enfant a été retiré d'un foyer où il subissait de la violence ou si la violence a eu lieu ailleurs ou lors d'un placement, par exemple. Néanmoins, parmi toutes les cohortes de naissance, les personnes ayant vécu une période



## Violence physique subie durant l'enfance : différences selon la cohorte de naissance

sous la responsabilité légale du gouvernement étaient deux fois plus nombreuses à avoir également subi de la violence physique avant l'âge de 15 ans. Pour ce qui est des formes de violence les plus graves, le taux s'établissait à près de 40 % chez les personnes nées avant 1980, alors qu'il dépassait 30 % parmi les répondants de la cohorte de naissance la plus récente.

*D'autres facteurs sont également liés à la violence perpétrée à l'égard d'enfants*

Quatre mesures supplémentaires peuvent permettre d'étudier les circonstances de l'enfance relatives à la fois à une potentielle instabilité (sur le plan de la mobilité liée à l'immigration au cours de l'enfance) et au statut socioéconomique des parents.

Les résultats de la présente étude indiquent qu'il existe peu de variation entre le lieu de naissance et la violence physique subie durant l'enfance. Il est intéressant de noter que les personnes nées entre 1940 et 1959 et ayant immigré entre leur naissance et l'âge de 6 ans présentaient un taux de violence physique durant l'enfance significativement plus élevé que celui des personnes de toute province canadienne de naissance autre que l'Alberta et la Colombie-Britannique. Les différences géographiques étaient moindres en ce qui concerne les deux cohortes de naissance les plus récentes.

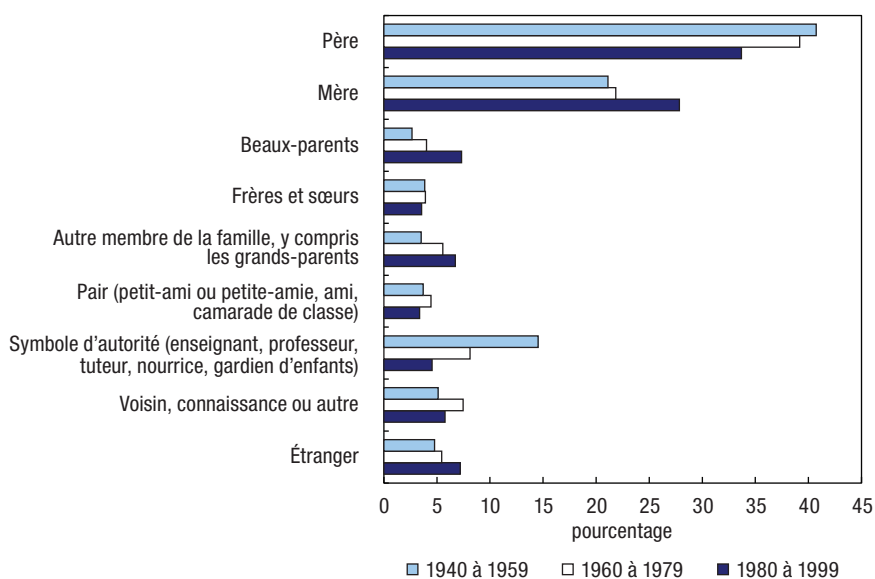
Pour ce qui est du pays de naissance des parents, la variation la plus significative en ce qui concerne la violence physique subie durant l'enfance concerne la cohorte de naissance la plus jeune (de 1980 à 1999). Les personnes nées au cours de cette période et dont au moins un parent est né au Canada présentaient un taux significativement moins

élevé de violence physique durant l'enfance que les personnes dont les deux parents étaient nés hors du Canada. Cet effet s'observe également en ce qui a trait à la violence physique grave ainsi que dans les modèles multivariés tenant compte d'une vaste gamme d'autres facteurs. Parmi les personnes nées avant 1980, le pays de naissance des parents semblait avoir moins d'influence sur le risque de violence physique subie durant l'enfance.

Le niveau de scolarité des parents peut servir d'indicateur indirect de plusieurs facteurs présents au cours de l'enfance, plus particulièrement le statut socioéconomique des parents et les pratiques en matière d'éducation<sup>27</sup>. Par rapport à la catégorie la plus élevée du niveau de scolarité des parents, les membres de la cohorte la plus jeune dont les

parents ont un diplôme d'études secondaires ou moins étaient plus susceptibles d'avoir subi de la violence physique durant l'enfance (entre 16 % et 21 %, par rapport à 11 % de ceux de la catégorie de niveau de scolarité le plus élevé). Cette relation s'observe également chez les personnes ayant subi les formes les plus graves de violence ainsi que chez celles nées entre 1960 et 1979. De plus, un résultat constant parmi les personnes nées avant 1980 est que le fait de ne pas connaître le niveau de scolarité des deux parents correspond à un degré moins élevé de violence physique subie durant l'enfance, par rapport aux personnes dont au moins un parent est titulaire d'un grade universitaire. Ce résultat pourrait indiquer qu'une personne a été élevée par une personne autre que l'un de ses parents ou

**Graphique 3**  
Relation des victimes de violence physique durant l'enfance avec la personne à l'origine de l'incident de violence physique le plus grave subi durant l'enfance avant l'âge de 15 ans<sup>1</sup>, selon la cohorte de naissance, 2014



1. L'échantillon se limite aux personnes ayant subi une agression.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale (ESG) sur la sécurité des Canadiens (victimisation), 2014.

qu'elle entretenait une relation moins étroite avec ses parents et n'a ainsi jamais connu leur niveau de scolarité le plus élevé. Les cohortes de naissance antérieures sont plus susceptibles de ne pas connaître le niveau de scolarité des parents<sup>28</sup> : les proportions de ceux qui ne détenaient pas cette information s'élevaient à 17 %, 9 % et 5 % pour les cohortes de naissance de 1940 à 1959, de 1960 à 1979 et de 1980 à 1999, respectivement<sup>29</sup>.

Enfin, la langue maternelle semble jouer un rôle mitigé sur la probabilité d'avoir subi de la violence physique durant l'enfance. Certains éléments indiqueraient que les personnes dont la langue maternelle était le français présentaient des taux moins élevés de violence physique durant l'enfance, y compris de violence physique grave durant l'enfance, mais uniquement parmi la cohorte la plus ancienne. Les personnes dont la langue maternelle était l'anglais présentaient les taux les plus élevés de violence physique subie durant l'enfance; résultat uniquement relevé dans les analyses multivariées<sup>30</sup>.

### Les parents sont les membres de la famille les plus souvent à l'origine de la violence physique subie durant l'enfance

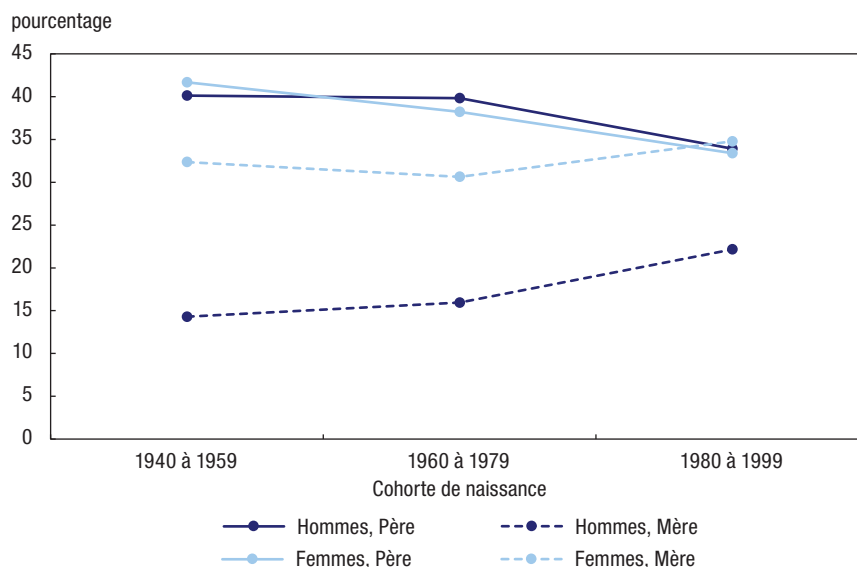
Connaître l'identité de l'auteur d'un incident de violence infligée à un enfant est important, car cela peut permettre d'adapter les politiques afin de mieux cibler les programmes visant à prévenir la violence. Parmi toutes les cohortes, les parents sont à l'origine d'une part importante des incidents de violence physique subie durant l'enfance<sup>31</sup>. En raison du rôle des familles et de la proximité physique et émotionnelle des parents par rapport à leurs enfants<sup>32</sup>, il n'est peut-être pas surprenant

que les parents soient les membres de la famille les plus souvent à l'origine de la violence physique subie durant l'enfance. Les résultats présentés ici se fondent aussi sur des renseignements autodéclarés.

Parmi toutes les cohortes de naissance, le père était à l'origine de plus de 30 % des incidents de violence les plus graves. Ce taux est plus élevé parmi les personnes nées entre 1940 et 1959, se situant à plus de 40 %, et s'établit à 34 % parmi les répondants de la cohorte la plus récente. En revanche, la proportion de personnes ayant déclaré que leur mère était à l'origine de l'incident de violence le plus grave a augmenté : elle était de 21 % parmi les personnes nées avant 1980 et de près de 30 % parmi celles nées après 1980 (graphique 3).

Il est possible d'explorer davantage cette relation en examinant le sexe du répondant, car, au cours de l'enfance, les garçons et les filles peuvent vivre différemment les expériences de violence en fonction de l'auteur<sup>33,34</sup>. En ce qui concerne les deux cohortes de naissance antérieures, les taux les plus élevés correspondaient aux incidents de violence physique perpétrés par le père. En ce qui a trait aux personnes nées entre 1940 et 1959, par exemple, environ 40 % des hommes et des femmes ont déclaré que leur père était à l'origine de l'incident de violence physique le plus grave subi avant l'âge de 15 ans (graphique 4). Les femmes étaient plus susceptibles que les hommes de subir de la violence physique de la part de leur mère.

**Graphique 4**  
Relation des hommes et femmes victimes de violence physique durant l'enfance avec la personne à l'origine de l'incident de violence physique le plus grave survenu durant l'enfance avant l'âge de 15 ans<sup>1</sup>, selon la cohorte de naissance, 2014



1. L'échantillon se limite aux personnes ayant subi une agression.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale (ESG) sur la sécurité des Canadiens (victimisation), 2014.

## Violence physique subie durant l'enfance : différences selon la cohorte de naissance

Le taux de violence physique subie durant l'enfance et perpétrée par la mère a augmenté parmi les répondants de la cohorte la plus récente. Chez les femmes de cette cohorte, les taux de violence physique subie durant l'enfance et perpétrée par la mère et le père étaient pratiquement identiques; chez les hommes de la même cohorte, la proportion de ceux ayant déclaré que leur mère était à l'origine de l'incident de violence le plus grave était de 22 % (en hausse par rapport à 16 % chez les hommes nés entre 1960 et 1979). Une explication possible de cette tendance pourrait être l'augmentation du nombre de familles monoparentales, plus susceptibles d'avoir une femme à leur tête<sup>35</sup>.

Deux autres tendances méritent l'attention. Tout d'abord, ce qui peut ne pas être surprenant en raison de la hausse des taux de divorce<sup>36</sup>, des familles reconstituées et de la présence de beaux-parents, les taux de violence dont un beau-parent est l'auteur ont augmenté au fil du temps. En fait, le taux parmi les répondants de la cohorte de naissance de 1980 à 1999 était plus du double de celui des répondants de la cohorte de 1940 à 1959<sup>37</sup>.

L'autre tendance notable est que les taux de violence perpétrée par un symbole d'autorité ont diminué d'une cohorte de naissance à l'autre. Les enseignants, les professeurs, les tuteurs, les nourrices et les gardiens d'enfants figurent parmi les symboles d'autorité de la présente étude<sup>38</sup>. Environ 15 % des personnes nées entre 1940 et 1959 ont déclaré que l'un de ces symboles d'autorité était à l'origine de l'incident de violence le plus grave subi durant leur enfance. Ce taux a diminué pour atteindre 8 % parmi les répondants de la cohorte de naissance de 1960 à 1979 et moins de 5 % parmi

ceux de la cohorte de naissance de 1980 à 1999. Il est difficile de déterminer exactement pour quelles raisons ces taux ont baissé. Parmi les raisons possibles de ce déclin peuvent figurer une sensibilisation de la société, une hausse des services de soutien permettant d'obtenir de l'aide et la diminution du rôle du châtiment corporel au sein du système scolaire<sup>39</sup>.

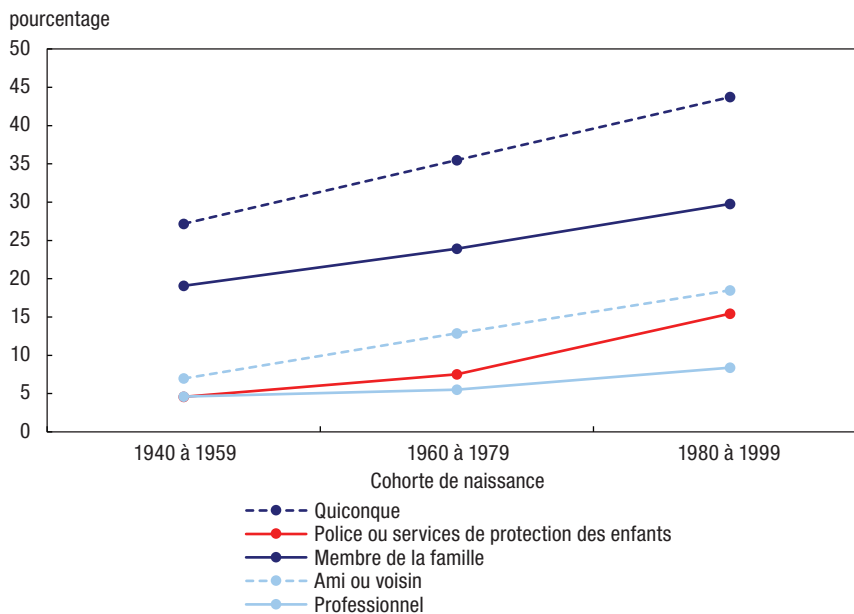
### Dans quelle mesure les victimes de violence physique durant l'enfance en parlent-elles à une autre personne?

De précédents travaux suggèrent que la divulgation d'incidents de violence physique subie durant l'enfance varie selon la gravité et la fréquence de ces incidents. Les victimes des types de violence les plus graves et les plus fréquents étaient plus susceptibles

de déclarer qu'elles avaient discuté de l'incident de violence avec une autre personne<sup>40</sup>. On sait toutefois moins si les victimes nées au sein des cohortes de naissance les plus récentes sont plus susceptibles d'avoir parlé de l'incident à une autre personne que les victimes des cohortes précédentes.

En général, la proportion des victimes ayant parlé de l'incident de violence à une autre personne a augmenté. Cette hausse, d'environ 17 points de pourcentage, s'observe entre les cohortes de naissance de 1940 à 1959 et de 1980 à 1999 (graphique 5). Le taux d'augmentation est semblable parmi toutes les catégories, soit une hausse d'au moins 10 points de pourcentage observée pour chacun des groupes (à l'exception des professionnels)<sup>41</sup>. Divulguer un incident de violence physique

**Graphique 5**  
Pourcentage des victimes de violence physique durant l'enfance ayant parlé de l'incident de violence à une autre personne, selon la cohorte de naissance, 2014



**Note :** Les professionnels comprennent les médecins, les infirmiers, les prêtres, les rabbins, les imams, les sages et les enseignants.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sociale générale (ESG) sur la sécurité des Canadiens (victimisation), 2014.

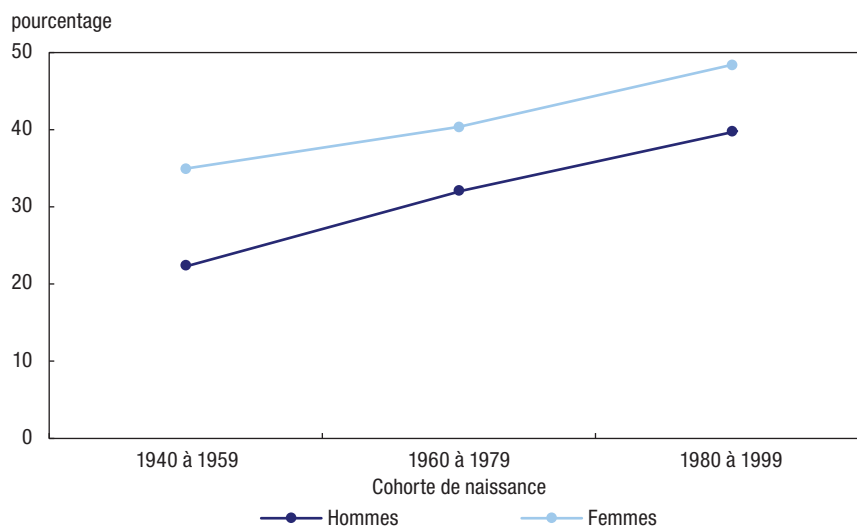
## Violence physique subie durant l'enfance : différences selon la cohorte de naissance

à un membre de la famille semble être le cas le plus courant, quelle que soit la cohorte de naissance : 19 % des victimes de violence nées entre 1940 et 1959 ont déclaré avoir parlé de l'incident à un membre de la famille; proportion qui est passée à 24 % parmi les victimes nées entre 1960 et 1979 et à 30 % parmi celles nées entre 1980 et 1999. Discuter d'incidents de violence avec des professionnels, y compris la police et les services à l'enfance, concerne vraisemblablement les incidents de violence physique les plus graves et les plus fréquents perpétrés à l'égard des enfants, qui sont les moins courants<sup>42</sup>. La proportion des personnes ayant signalé un incident de violence à la police ou à des services de protection des enfants a toutefois augmenté, particulièrement entre la cohorte de 1960 à 1979 et celle de 1980 à 1999.

La probabilité de divulgation d'incidents de violence varie selon le sexe, tout comme les taux de violence physique subie durant l'enfance. Les résultats présentés plus tôt ont indiqué que les taux de violence physique des hommes sont plus élevés que ceux des femmes pour toutes les cohortes de naissance, mais ceux-ci sont moins susceptibles de divulguer les incidents de violence subis (graphique 6). Cet écart a diminué légèrement pour la cohorte de naissance la plus récente, mais demeure supérieur de 8 points de pourcentage chez les femmes par rapport aux hommes dans la cohorte de naissance la plus récente (48 % par rapport à 40 %).

Dans la présente analyse, les incidents de violence dont les victimes ont discuté avec d'autres personnes peuvent également porter sur des incidents de violence sexuelle, dont sont plus souvent victimes les femmes<sup>43</sup>. Ainsi, cette

**Graphique 6**  
**Pourcentage des hommes et femmes victimes de violence physique durant l'enfance et ayant parlé de l'incident de violence à une autre personne, selon la cohorte de naissance, 2014**



Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale (ESG) sur la sécurité des Canadiens (victimisation), 2014.

inclusion pourrait influencer sur les résultats relatifs à l'écart entre les sexes observés dans le graphique 6. Des analyses supplémentaires indiquent cependant que lorsque les données sont limitées afin de n'inclure que ceux et celles ayant déclaré avoir subi uniquement de la violence physique durant l'enfance, les femmes demeureraient plus susceptibles d'avoir divulgué à une autre personne les incidents de violence subis que les hommes.

### La violence physique subie durant l'enfance est associée à d'autres formes de violence

La violence physique subie durant l'enfance peut ne pas survenir seule; elle s'accompagne souvent d'autres manifestations de violence, comme la violence sexuelle et le fait d'être témoin de violence de la part d'un parent envers un autre adulte<sup>44</sup>. Les recherches sur la protection des enfants portent

souvent sur la violence physique et/ou sexuelle ainsi que sur l'exposition à la violence de la part d'un parent envers un autre adulte comme indicateurs de violence durant l'enfance. Être témoin de violence de la part d'un parent envers un autre adulte est souvent considéré comme un signe avant-coureur que l'enfant pourrait également être victime de violence<sup>45</sup>. En fait, des études approfondies soulignent les conséquences des diverses formes de violence familiale, car elles se déroulent souvent simultanément; les victimes de multiples incidents de violence souffrant souvent d'un plus grand traumatisme à court et long terme<sup>46</sup>. Alors que l'impact de ces multiples causes de traumatismes durant l'enfance a été prouvée, par souci de simplicité, la présente étude se concentre principalement sur la violence physique.

## Violence physique subie durant l'enfance : différences selon la cohorte de naissance

La présente section présente de l'information sur la proportion de victimes ayant subi de la violence physique durant l'enfance et indique si elles ont également été victimes de violence sexuelle durant l'enfance, été témoins de violence perpétrée par un parent (ou un tuteur) envers un autre adulte, ou si elles ont été victimes de ces trois événements. Les résultats indiquent que la violence physique subie durant l'enfance est fortement liée à la violence sexuelle subie durant l'enfance ainsi qu'au fait d'être plus fréquemment témoin de violence de la part d'un parent envers un autre adulte.

Par exemple, le taux global de violence physique subie durant l'enfance parmi les personnes de 15 à 74 ans est d'environ 18 % (tableau 3). Cependant, si le répondant avait également subi de la violence sexuelle durant l'enfance, le taux d'incidents de violence

physique atteignait 46 %; ce résultat s'observe parmi toutes les cohortes de naissance.

Être témoin de violence de la part d'un parent envers un autre adulte durant l'enfance est également lié à l'expérience de violence physique durant l'enfance. Parmi toutes les personnes de 15 à 74 ans, par exemple, le taux de violence physique subie durant l'enfance est de 70 % si elles ont également été témoins de violence de la part d'un parent envers un autre adulte à au moins six reprises. Parmi les personnes ayant déclaré avoir été témoins de violence de la part d'un parent envers un autre adulte entre une et cinq fois, 45 % ont indiqué avoir été victimes de violence physique durant l'enfance. Parmi les personnes n'ayant pas été témoins de violence de la part d'un parent envers un autre adulte, 13 % ont déclaré avoir été victimes de violence physique

durant l'enfance. La même tendance s'observe parmi toutes les cohortes de naissance; par ailleurs, on observe une diminution des taux de violence physique subie durant l'enfance au fil du temps, que les victimes aient été témoins de violence de la part d'un parent ou d'un tuteur envers un autre adulte ou non.

La partie inférieure du Tableau 3 présente les résultats d'une analyse combinant les trois mesures susmentionnées de violence perpétrée à l'égard des enfants et permet d'examiner leur distribution selon la cohorte de naissance. Parmi les personnes de 15 à 74 ans ayant déclaré avoir subi tout type de violence, 53 % ont indiqué qu'il s'agissait de violence physique uniquement, 19 % ont indiqué qu'il s'agissait de violence sexuelle uniquement et 4 % ont indiqué uniquement avoir été témoin de violence fréquente de la part d'un

Tableau 3

Relation entre la violence physique subie durant l'enfance et d'autres formes de violence durant l'enfance, toutes les personnes et selon la cohorte de naissance, 2014

	Total, de 15 à 74 ans	Cohorte de naissance		
		1940 à 1959	1960 à 1979	1980 à 1999
		pourcentage		
<b>Proportion ayant subi toute violence physique durant l'enfance par rapport aux autres formes de violence durant l'enfance</b>				
Toute violence physique subie durant l'enfance	17,8	19,3	20,9	13,3
<b>Violence sexuelle subie durant l'enfance</b>				
Aucune violence sexuelle subie durant l'enfance	15,0	16,1	17,7	11,7
Toute violence sexuelle subie durant l'enfance	46,4	43,6	47,9	48,3
<b>Témoin de violence de la part d'un parent envers un autre adulte<sup>1</sup></b>				
Jamais	13,3	14,3	15,8	10,1
1 à 5 fois	44,8	47,4	47,5	38,9
6 fois ou plus	69,5	71,7	69,7	65,9
<b>Accumulation d'événements violents</b>				
Violence physique durant l'enfance uniquement	52,9	46,8	51,3	63,5
Violence sexuelle durant l'enfance uniquement	18,8	23,3	18,8	12,9
Uniquement témoin de violence de la part d'un parent envers un autre adulte six fois ou plus	4,2	4,0	4,1	4,8
Une combinaison de deux formes de violence	19,4	20,5	20,8	15,5
Trois formes de violence	4,7	5,3	5,1	3,3

1. Fait référence au nombre de fois que le répondant a vu ou entendu au moins un de ses parents, beaux-parents ou tuteurs frapper l'autre parent ou un autre adulte.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale (ESG) sur la sécurité des Canadiens (victimisation), 2014.



parent envers un autre adulte. Une proportion de 19 % a indiqué avoir subi deux de ces trois facteurs de violence, alors qu'environ 5 % ont indiqué avoir été victime de ces trois facteurs de violence.

### Violence physique subie durant l'enfance et facteurs de risque au début de l'âge adulte

De nombreuses recherches ont permis d'examiner la relation entre la violence durant l'enfance et les résultats obtenus à l'âge adulte. Des liens ont été relevés, par exemple, avec des risques accrus de troubles de santé physique<sup>47</sup> et mentale<sup>48</sup>, de moins bons résultats scolaires<sup>49</sup> et un plus grand risque de victimisation<sup>50</sup>. L'influence de ces événements négatifs tôt dans la vie peut être examinée sous l'optique du parcours de vie, afin de relier les événements vécus, les expériences de vie et les comportements à divers moments de la vie<sup>51</sup>. Le déroulement et les processus selon lesquels la violence subie tôt dans la vie influe sur les résultats obtenus plus tard dans la vie dépassent la portée du présent article, puisque des données longitudinales sont nécessaires pour réaliser ce type d'analyse. Cependant, des rapports rétrospectifs peuvent être utiles<sup>52</sup>, particulièrement si l'on prend garde à atténuer le biais de remémoration associé aux souvenirs d'événements s'étant déroulés dans l'enfance<sup>53</sup>.

Dans le présent article, on examine le lien entre la violence physique subie durant l'enfance et plusieurs facteurs pertinents au sein de la population de jeunes adultes de 15 à 34 ans (ceux nés entre 1980 et 1999)<sup>54</sup>. Dans cette section, quatre catégories mutuellement exclusives sont créées

en fonction du degré de gravité de violence physique déclaré par les répondants.

Le premier groupe, ceux ayant vécu de la « violence physique très grave », fait référence aux personnes ayant vécu au moins 11 incidents de coup de pied, de morsure, de coup de poing, d'étranglement, de brûlure ou une attaque physique. Le deuxième groupe, celui des personnes ayant vécu de la « violence physique grave », comprend les personnes ayant vécu entre 1 et 10 incidents correspondant à la définition mentionnée plus haut, mais aussi celles ayant indiqué avoir été giflées, frappées, poussées, agrippées, bousculées, ou auxquelles on a lancé un objet dur pour faire mal au moins 11 fois. Le groupe des personnes ayant vécu de la « violence physique de gravité moindre » fait référence à celles ayant été giflées, frappées, poussées, agrippées, bousculées ou auxquelles on a lancé un objet dur pour faire mal, mais moins fréquemment (3 à 10 fois). Le reste de la population est considérée comme n'ayant pas vécu de violence physique durant l'enfance<sup>55</sup>.

Les facteurs utilisés relativement au début de la vie d'adulte ont été organisés dans les trois principaux domaines suivants :

1. **Intégration sociale et économique et confiance** : comprend le degré de confiance envers la famille, les gens du quartier, les collègues ou camarades de classe<sup>56</sup>, le degré de confiance envers la police et les tribunaux<sup>57</sup>, le sentiment d'appartenance à la collectivité locale<sup>58</sup> et le fait d'appartenir à la population NEET (c.-à-d. ni étudiant, ni employé, ni stagiaire)<sup>59</sup>.

2. **Santé** : concerne la santé mentale et physique. Une mauvaise santé mentale se mesure en demandant aux répondants s'ils souffrent de troubles psychologiques ou mentaux qui limitent au moins parfois leurs activités quotidiennes, alors qu'une mauvaise santé physique se mesure en demandant aux répondants s'ils ont au moins parfois de la difficulté à effectuer des activités physiques, comme marcher, monter ou descendre un escalier, faire usage de leurs mains ou doigts ou effectuer d'autres activités physiques.

3. **Victimisation à l'âge adulte** : utilise deux mesures de victimisation, c'est-à-dire si les répondants ont déclaré avoir été victimes de cyberintimidation au cours des cinq dernières années et si les répondants ont déclaré avoir subi de la violence physique ou sexuelle dans le cadre de leurs relations amoureuses au cours des cinq années précédentes (pour cette dernière question, seules les personnes ayant indiqué avoir été dans une relation amoureuse au cours des cinq années précédentes ont été incluses).

Parmi tous les résultats, un effet significatif est observé chez les personnes ayant indiqué avoir subi de la violence physique très grave durant l'enfance. Dans la plupart des cas, l'augmentation des résultats négatifs est substantielle par rapport aux personnes ayant déclaré n'avoir subi aucune violence physique durant l'enfance et, dans certains cas, elle était également plus élevée que celle des personnes ayant déclaré avoir subi des formes de violence physique



## Violence physique subie durant l'enfance : différences selon la cohorte de naissance

durant l'enfance de gravité moindre. En matière de confiance, il existe une relation claire entre le manque de confiance envers la famille, les gens du quartier et les collègues et camarades de classe et le fait d'avoir été victime de violence physique durant l'enfance.

En général, même les personnes ayant subi de la violence physique de gravité moindre durant l'enfance présentent une probabilité plus élevée de méfiance. En l'absence de toute violence physique durant l'enfance, par exemple, environ 2 % des personnes de 15 à 34 ans présentaient un faible degré de

confiance envers les membres de leur famille (tableau 4). Cependant, la proportion était supérieure, atteignant 5 % dans les cas de violence physique durant l'enfance de gravité moindre et elle s'établissait à 6 % dans les cas de violence physique grave subie durant l'enfance. L'augmentation la plus importante s'observe dans les cas de violence physique très grave subie durant l'enfance; parmi ces cas, 18 % de jeunes adultes ont déclaré avoir un faible degré de confiance envers les membres de leur famille. Des hausses particulièrement importantes ont également été relevées en ce qui a

trait aux faibles degrés de confiance envers les collègues ou camarades de classe. En l'absence de violence physique, 28 % des personnes de 15 à 34 ans ont indiqué un faible degré de confiance envers leurs collègues et camarades de classe, alors que, dans le cas de violence physique très grave subie durant l'enfance, cette proportion passait à 50 %.

De même, on a observé d'importantes hausses du faible degré de confiance envers la police et le système judiciaire dans les cas de violence physique subie durant l'enfance. Dans les cas de faible degré de confiance envers la police,

Tableau 4

Relation entre la gravité de la violence physique subie durant l'enfance et divers indicateurs d'intégration sociale et économique, de santé et de victimisation à l'âge adulte, toute personne de 15 à 34 ans<sup>1</sup>, 2014

	Violence physique subie durant l'enfance				
	Aucune violence physique durant l'enfance (réf.)	Violence physique durant l'enfance, gravité moindre	Violence physique grave durant l'enfance	Violence physique très grave durant l'enfance	
	Total	proportions (pourcentage)			
<b>Intégration sociale et économique et degré de confiance</b>					
Le répondant ressent un faible degré de confiance envers...					
la famille	2,3	1,6	4,6 <sup>†</sup>	5,5 <sup>*</sup>	17,8 <sup>**</sup>
les gens du quartier	45,3	43,3	54,4 <sup>**</sup>	57,0 <sup>**</sup>	61,7 <sup>**</sup>
les collègues et camarades de classe	29,1	27,5	36,0 <sup>*</sup>	37,9 <sup>**</sup>	49,6 <sup>**</sup>
Le répondant ressent un faible degré de confiance envers...					
la police	10,6	9,0	12,7 <sup>†</sup>	20,0 <sup>**</sup>	37,2 <sup>**</sup>
les tribunaux	17,3	15,9	20,1	27,7 <sup>**</sup>	39,7 <sup>**</sup>
Faible sentiment d'appartenance à la collectivité locale	30,2	29,0	33,0	38,3 <sup>**</sup>	46,0 <sup>*</sup>
Ni étudiant, ni employé, ni stagiaire (NEET) au cours de l'année précédente (âgé de 20 à 34 ans)	12,4	11,5	12,4	15,9 <sup>†</sup>	32,3 <sup>*</sup>
<b>Santé</b>					
Le répondant souffre de troubles psychologiques ou mentaux limitant au moins parfois ses activités quotidiennes					
	7,5	6,2	13,1 <sup>**</sup>	15,0 <sup>**</sup>	31,1 <sup>**</sup>
Le répondant a au moins parfois de la difficulté à effectuer ses activités physiques <sup>2</sup>					
	5,9	4,9	9,7 <sup>*</sup>	12,6 <sup>**</sup>	19,3 <sup>*</sup>
<b>Victimisation à l'âge adulte</b>					
Victime de cyberintimidation au cours des cinq années précédentes (âgé de 20 à 34 ans)					
	8,8	6,9	15,9 <sup>**</sup>	22,3 <sup>**</sup>	28,4 <sup>**</sup>
Victime de violence dans le cadre de ses relations amoureuses au cours des cinq années précédentes (âgé de 20 à 34 ans)					
	5,7	4,0	12,2 <sup>**</sup>	16,2 <sup>**</sup>	28,9 <sup>**</sup>
			nombre		
Taille non pondérée de l'échantillon	7 855	6 768	423	562	102
Taille pondérée de l'échantillon	9 344 646	8 102 999	506 966	613 150	121 531

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (réf.) (p < 0,05)

\*\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (réf.) (p < 0,01)

<sup>†</sup> valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (réf.) (p < 0,10)

1. Âgé de 15 à 34 ans sauf indication contraire.

2. Difficulté à marcher, à monter et descendre un escalier, à se servir de ses mains ou de ses doigts ou à faire d'autres activités physiques.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale (ESG) sur la sécurité des Canadiens (victimisation), 2014.

par exemple, le taux est de 9 % chez les personnes n'ayant subi aucune violence physique durant l'enfance, mais de 37 % chez les personnes ayant subi de la violence physique très grave durant l'enfance. Les jeunes adultes ayant subi de la violence physique durant l'enfance ressentent également un faible sentiment d'appartenance à leur collectivité locale : 46 % ayant subi de la violence physique très grave durant l'enfance ressentent un faible attachement à leur collectivité locale actuelle.

La population NEET est une mesure qui complète les indicateurs d'intégration sociale et économique. Elle est souvent utilisée afin d'indiquer un manque d'intégration de la jeunesse dans la société par le truchement du marché de l'emploi et du système éducatif postsecondaire. L'appellation NEET fait référence aux personnes ayant déclaré que leurs principales activités au cours de l'année précédente ne comprenaient ni les études, ni le travail, ni un stage. Les jeunes NEET peuvent être plus vulnérables aux ralentissements économiques et leurs gains futurs ainsi que leur éventuelle épargne peuvent également être touchés<sup>60</sup>.

Dans le cadre de la présente étude, les jeunes adultes de 20 à 34 ans n'ayant subi aucune violence physique durant l'enfance ont présenté un taux NEET de 12 %; cette proportion est cependant de 32 % lorsqu'ils déclarent avoir été victimes de violence physique très grave durant l'enfance. Les expériences de violence physique de gravité moindre durant l'enfance n'ont pas influé sur le risque d'appartenir à la population NEET au début de la vie d'adulte. Par conséquent, dans les cas de violence physique très grave subie durant l'enfance, non seulement les jeunes adultes sont confrontés aux risques d'une vaste

gamme de conséquences sociales néfastes, mais ils sont également plus susceptibles d'être financièrement vulnérables.

En matière de santé, les deux mesures utilisées dans la présente étude indiquent que les personnes ayant subi toute violence physique durant l'enfance (quelle que soit la gravité) présentaient un risque accru de mauvaise santé au début de la vie adulte. Par exemple, 6 % des personnes n'ayant subi aucune violence physique durant l'enfance ont déclaré souffrir de troubles psychologiques ou mentaux limitant au moins parfois leurs activités quotidiennes. Toutefois, le taux de troubles psychologiques atteignait 13 % dans les cas de violence physique de gravité moindre durant l'enfance; à 15 % dans les cas de violence physique grave subie durant l'enfance et à 31 % dans les cas de violence physique très grave subie durant l'enfance. Des résultats semblables ont été observés en ce qui a trait à la santé physique. La proportion de la population de 15 à 34 ans ayant déclaré avoir au moins parfois de la difficulté à effectuer des activités physiques est passé de 5 % en l'absence de violence physique durant l'enfance à 19 % dans les cas de violence physique très grave durant l'enfance.

Les deux derniers indicateurs (le risque d'être victime de cyberintimidation et de violence au cours de relations amoureuses au cours des cinq années précédentes) font référence au risque de victimisation. Il a été démontré que la cyberintimidation était un facteur de risque de mauvaise santé mentale<sup>61</sup>. Dans le cadre de la présente étude, le risque d'être victime de cyberintimidation au début de la vie d'adulte augmentait dans les cas de violence physique durant l'enfance. Par rapport aux cas sans violence,

le taux augmentait de 9 points de pourcentage (pour atteindre 16 %) dans les cas de violence physique de gravité moindre et de 22 points de pourcentage (pour atteindre 28 %) dans les cas de violence physique très grave. De plus, il existe un lien entre la violence physique subie durant l'enfance et l'expérience d'incidents de violence au cours de relations amoureuses. Par exemple, 29 % des jeunes adultes ayant subi de la violence physique très grave durant l'enfance ont été victimes de violence dans le cadre de leurs relations amoureuses, par rapport à 4 % de leurs homologues n'ayant subi aucune violence physique durant l'enfance<sup>62</sup>.

### Conclusion

La violence physique subie durant l'enfance a diminué au sein des cohortes de naissance les plus récentes au Canada. L'expérience des personnes nées entre 1940 et 1999 montre que la violence physique subie durant l'enfance a diminué parmi les répondants de la cohorte de naissance la plus récente (de 1980 à 1999) par rapport aux cohortes antérieures (c.-à-d. les répondants nés entre 1940 et 1959 et entre 1960 et 1979).

Les données autodéclarées de l'ESG de 2014 montrent que les hommes sont proportionnellement plus nombreux que les femmes à subir de la violence physique durant l'enfance. Cependant, dans chaque cohorte de naissance, ils sont également les moins susceptibles de discuter de ces incidents de violence avec les autorités ou d'autres personnes. La population autochtone a également présenté des taux significativement plus élevés de violence physique durant l'enfance, même si, dans les cohortes de naissance les plus récentes, l'écart par rapport à la population non autochtone a

## Violence physique subie durant l'enfance : différences selon la cohorte de naissance

diminué. Pour chaque cohorte, avoir été sous la responsabilité légale du gouvernement était également lié à de la violence physique durant l'enfance. Les antécédents des parents se sont également révélés être un facteur important.

La violence physique subie durant l'enfance n'est généralement pas isolée; elle survient souvent conjointement à d'autres formes de violence, en particulier la violence sexuelle et le fait d'être témoin de violence perpétrée par un parent ou un tuteur à l'endroit d'un autre adulte. Les résultats de la présente étude montrent que subir l'une ou l'autre de ces autres formes de violence augmentait la probabilité que le répondant ait également subi de la violence physique.

Enfin, la présente étude montre que la violence physique subie durant l'enfance est liée à de nombreuses

situations préjudiciables au début de la vie d'adulte. Les jeunes adultes ayant subi de la violence physique durant l'enfance présentaient un risque accru de faible degré de confiance envers la famille, les gens du quartier ainsi que les collègues et camarades de classe, de même qu'un faible degré de confiance envers la police et le système judiciaire<sup>63</sup>. La violence physique subie durant l'enfance peut également influencer sur l'intégration socioéconomique des jeunes : les jeunes adultes de 20 à 34 ans ayant subi de la violence physique très grave durant l'enfance présentaient une probabilité significativement plus élevée d'appartenir à la population NEET (ni employé, ni étudiant) au cours de l'année précédente. Enfin, la violence physique était associée à une prévalence plus élevée de troubles physiques et mentaux ainsi que de victimisation à l'âge adulte.

Les résultats de la présente étude se fondent sur des rapports rétrospectifs de violence physique subie durant l'enfance et peuvent, par conséquent, faire l'objet de biais liés à la mémoire et aux définitions variables de la violence<sup>64</sup>. En l'absence d'études longitudinales, les résultats fondés sur des historiques de violence perpétrée à l'égard des enfants recueillis rétrospectivement dans le cadre d'enquêtes transversales, comme l'ESG de 2014, sont un outil important pour étudier la violence infligée aux enfants au cours de différentes périodes.

*Darcy Hango est chercheur principal pour la publication Regards sur la société canadienne de Statistique Canada.*

### Sources de données, méthodes et définitions

#### Sources de données

Le présent rapport s'appuie sur les données de l'Enquête sociale générale (ESG) de 2014 sur la sécurité des Canadiens (victimisation). La population cible était composée de la population canadienne de 15 ans et plus ne vivant pas en établissement et résidant dans les 10 provinces. Les données ont été recueillies tout au long de l'année civile 2014. La participation à l'enquête était volontaire et les données ont été recueillies directement auprès des participants à l'enquête (autodéclaration). La taille finale de l'échantillon de l'ESG sur la sécurité des Canadiens (victimisation) de 2014 était de 33 127 répondants, et le taux de réponse, de 52,9 %. Les données autodéclarées sont différentes des statistiques déclarées par la police étant donné que tous les incidents ne sont pas portés à l'attention de la police.

#### Définitions

##### Violence physique subie durant l'enfance

Le rapport adopte une définition figurant ailleurs dans la littérature<sup>65</sup>, en utilisant la **fréquence** et la **gravité** pour définir la violence physique subie durant l'enfance et la violence physique grave subie durant l'enfance. Cette définition se fonde sur les questions de l'ESG suivantes :

**Définition : Toute violence physique subie durant l'enfance** (fondée sur une fréquence minimale de 3 à 5 fois pour la question 1 ou 2 et de 1 à 2 fois pour la question 3).

**Question :** Avant l'âge de 15 ans, combien de fois un adulte...

1. vous a-t-il giflé ou tapé sur la tête ou les oreilles, ou encore frappé avec un objet dur pour vous faire mal? (réponse : au moins 3 à 5 fois)
2. vous a-t-il poussé, agrippé, bousculé ou vous a-t-il lancé un objet pour vous faire mal? (réponse : au moins 3 à 5 fois)
3. vous a-t-il donné un coup de pied, mordu, frappé avec le poing, étranglé, brûlé ou attaqué physiquement d'une autre façon? (réponse : au moins 1 à 2 fois)

**Définition : Toute violence physique grave subie durant l'enfance** (fondée sur une fréquence minimale de plus de 10 fois pour la question 1 ou 2 et de 1 à 2 fois pour la question 3).

**Question :** Avant l'âge de 15 ans, combien de fois un adulte...

1. vous a-t-il giflé ou tapé sur la tête ou les oreilles, ou encore frappé avec un objet dur pour vous faire mal? (réponse : au moins 11 fois)
2. vous a-t-il poussé, agrippé, bousculé ou vous a-t-il lancé un objet pour vous faire mal? (réponse : au moins 11 fois)
3. vous a-t-il donné un coup de pied, mordu, frappé avec le poing, étranglé, brûlé ou attaqué physiquement d'une autre façon? (réponse : au moins 1 à 2 fois)

## Violence physique subie durant l'enfance : différences selon la cohorte de naissance

### Supplément d'information

**Tableau A1**  
Répartition de la population selon les caractéristiques sociodémographiques, selon la cohorte de naissance, 2014

	Cohorte de naissance		
	1940 à 1959	1960 à 1979	1980 à 1999
	pourcentage		
<b>Sexe</b>			
Hommes (réf.)	48,7	50,1	50,9
Femmes	51,3*	49,9*	49,2*
<b>Identité autochtone</b>			
Non (réf.)	97,3	96,8	96,1
Oui	2,7*	3,2*	3,9*
<b>Sous responsabilité légale du gouvernement au cours de l'enfance</b>			
Non (réf.)	97,7	97,5	98,0
Oui	2,3*	2,5*	2,0*
<b>Province ou région de naissance du répondant</b>			
Provinces de l'Atlantique	9,4*	7,4*	6,4*
Québec	24,4*	20,3*	19,2*
Ontario	24,2*	25,6*	30,3*
Manitoba ou Saskatchewan	8,4*	7,0*	6,6*
Alberta ou Colombie-Britannique	11,9*	12,7*	18,3*
Immigration au Canada entre la naissance et l'âge de 6 ans (réf.)	2,8	3,7	4,2
Immigration au Canada entre l'âge de 7 et 15 ans	2,8	3,0	6,0*
Immigration au Canada après l'âge de 15 ans	16,1*	20,4*	8,9*
<b>Pays de naissance des parents</b>			
Parents nés tous deux au Canada	64,0*	57,6*	60,1*
Un parent né au Canada	9,9*	7,3*	10,7*
Aucun parent né au Canada (réf.)	26,1	35,2	29,2
<b>Plus haut niveau de scolarité des parents</b>			
Les deux parents n'ont pas de diplôme d'études secondaires	38,2*	22,5	5,8*
Au moins un parent a un diplôme d'études secondaires	22,1*	26,0	19,4*
Au moins un parent a un diplôme ou certificat non universitaire	10,9	18,1*	27,5*
Au moins un parent a un grade universitaire (réf.)	12,0	24,5	41,9
Ne connaît pas le niveau de scolarité d'aucun des parents	16,7*	8,9*	5,4*
<b>Langue maternelle du répondant</b>			
Anglais	57,5*	53,7*	58,7*
Français	25,1*	20,7*	19,8
Autre (réf.)	17,4	25,6	21,5
	nombre		
Taille non pondérée de l'échantillon	11 627	10 418	7 959
Taille pondérée de l'échantillon	7 772 348	9 949 442	9 476 566

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (réf.) (p < 0,05)

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale (ESG) sur la sécurité des Canadiens (victimisation), 2014.

**Tableau A2**  
Probabilité prédite de violence physique durant l'enfance selon les caractéristiques sociodémographiques (exprimée en tant que différence par rapport à la catégorie de référence), selon la cohorte de naissance, 2014

	Cohorte de naissance		
	1940 à 1959	1960 à 1979	1980 à 1999
	effets marginaux moyens		
<b>Sexe (réf. : Hommes)</b>			
Femmes	-11,6**	-7,9**	-2,4*
<b>Identité autochtone (réf. : non)</b>			
Oui	9,9**	16,3**	6,4*
<b>Sous responsabilité légale du gouvernement étant enfant à un moment donné (réf. : non)</b>			
Oui	27,1**	23,9**	24,8**
<b>Province ou région de naissance du répondant (réf. : immigration au Canada entre la naissance et l'âge de 6 ans)</b>			
Provinces de l'Atlantique	-8,6*	-1,4	-7,2*
Québec	-8,8*	-0,1	-0,8
Ontario	-6,7†	-1,7	-5,9†
Manitoba ou Saskatchewan	-8,6*	-0,5	-5,2
Alberta ou Colombie-Britannique	1,7	-1,0	2,2
Immigration au Canada entre l'âge de 7 et 15 ans	-5,0	3,1	-3,1
Immigration au Canada après l'âge de 15 ans	-4,8	-5,8†	-5,6†
<b>Pays de naissance des parents (réf. : Aucun parent né au Canada)</b>			
Parents nés tous deux au Canada	0,6	-5,3*	-7,8**
Un parent né au Canada	2,9	-4,8†	-7,6**
<b>Plus haut niveau de scolarité des parents (réf. : Au moins un parent a un grade universitaire)</b>			
Les deux parents n'ont pas de diplôme d'études secondaires	2,0	4,5**	8,9**
Au moins un parent a un diplôme d'études secondaires	-1,4	-1,3	5,0**
Au moins un parent a un diplôme ou certificat non universitaire	-1,5	3,0†	1,8
Ne connaît pas le niveau de scolarité d'aucun des parents	-6,7**	-5,8**	-0,4
<b>Langue maternelle du répondant (réf. : autre)</b>			
Anglais	3,3†	3,9†	5,3**
Français	0,1	1,4	1,6

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (réf.) (p < 0,05)

\*\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (réf.) (p < 0,01)

† valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (réf.) (p < 0,10)

Note : Les estimations sont des effets marginaux moyens à la moyenne, dérivées d'une régression logistique multivariée. Elles ont été multipliées par 100.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale (ESG) sur la sécurité des Canadiens (victimisation), 2014.

## Violence physique subie durant l'enfance : différences selon la cohorte de naissance

Tableau A3

**Probabilité prédite de la violence physique grave durant l'enfance selon les caractéristiques sociodémographiques (exprimée en tant que différence par rapport à la catégorie de référence), selon la cohorte de naissance, 2014**

	Cohorte de naissance		
	1940 à 1959	1960 à 1979	1980 à 1999
	effets marginaux moyens		
<b>Sexe (réf. : Hommes)</b>			
Femmes	-7,0**	-5,3**	-2,8**
<b>Identité autochtone (réf. : non)</b>			
Oui	8,6**	8,7**	4,5 <sup>†</sup>
<b>Sous responsabilité légale du gouvernement étant enfant à un moment donné (réf. : non)</b>			
Oui	24,4**	26,9**	22,6**
<b>Province ou région de naissance du répondant (réf. : immigration au Canada entre la naissance et l'âge de 6 ans)</b>			
Provinces de l'Atlantique	-6,7 <sup>†</sup>	-1,4	-4,6*
Québec	-5,8	0,0	1,5
Ontario	-5,3	-1,3	-2,8
Manitoba ou Saskatchewan	-7,4*	-1,5	-2,8
Alberta ou Colombie-Britannique	2,6	-1,5	-0,1
Immigration au Canada entre l'âge de 7 et 15 ans	-3,8	2,8	-0,6
Immigration au Canada après l'âge de 15 ans	-4,3	-3,9	0,1
<b>Pays de naissance des parents (réf. : Aucun parent né au Canada)</b>			
Parents nés tous deux au Canada	0,1	-4,2*	-4,2*
Un parent né au Canada	2,7	-3,7	-3,7 <sup>†</sup>
<b>Plus haut niveau de scolarité des parents (réf. : Au moins un parent a un grade universitaire)</b>			
Les deux parents n'ont pas de diplôme d'études secondaires	2,2	5,9**	6,3**
Au moins un parent a un diplôme d'études secondaires	-1,4	0,8	2,2*
Au moins un parent a un diplôme ou certificat non universitaire	-0,6	2,9*	1,5
Ne connaît pas le niveau de scolarité d'aucun des parents	-3,7*	-1,7	0,1
<b>Langue maternelle du répondant (réf. : autre)</b>			
Anglais	1,3	3,4*	4,0**
Français	-1,2	0,5	1,0

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (réf.) ( $p < 0,05$ )

\*\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (réf.) ( $p < 0,01$ )

<sup>†</sup> valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (réf.) ( $p < 0,10$ )

**Note :** Les estimations sont des effets marginaux moyens à la moyenne, dérivées d'une régression logistique multivariée. Elles ont été multipliées par 100.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sociale générale (ESG) sur la sécurité des Canadiens (victimisation), 2014.

## Notes

1. Voir Shields et coll. (2016c).
2. Voir Hovdestad et coll. (2015) pour un examen approfondi récent de la documentation portant sur la violence perpétrée à l'égard des enfants.
3. Voir Bohnert et coll. (2014).
4. Cette restriction supprime environ 3 100 cas non pondérés ou environ 2 230 084 cas pondérés (environ 7,6 %).
5. Voir Widom et Shepard (1996); Scott et Alwin (1998); Smith (2009).
6. Les cohortes de naissance actuelles ne correspondent pas aux travaux antérieurs de Shields et coll. (2016c) portant sur la violence sexuelle subie durant l'enfance selon la cohorte de naissance. Il n'aurait pas été possible d'utiliser leurs cohortes de naissance pour une grande partie de l'analyse de la présente étude en raison de la petite taille de leur échantillon. Cependant, lorsque cela était possible, des analyses supplémentaires effectuées sur les mêmes cohortes de naissance ont révélé des résultats assez semblables à ceux présentés dans le cadre de cette étude.
7. Voir Burczycka et Conroy (2017); Shields et coll. (2016c).
8. Voir Carrière et coll. (2017); Boyce (2016); Moyser (2017); Turner (2016).
9. Voir Dong et coll. (2005).
10. Voir Berry et Hou (2016); Corak (2011); Gil et Vega (1996).
11. Voir Guryan et coll. (2008); Nomaguchi et Brown (2011); Ravanera et Rajulton (2006); Sayer et coll. (2004).
12. On ne sait pas si le niveau de scolarité des parents a été obtenu avant la naissance des répondants ou au cours de leur enfance. Comme dans le cadre de recherches précédentes, dans la présente étude, on suppose que le niveau de scolarité le plus élevé des parents a probablement été atteint avant la naissance des enfants (voir Blossfeld et Huinink, 1991; Guzzo, 2006; Ravanera et Rajulton, 2006. Cela est particulièrement évident parmi les cohortes de naissance antérieures, puisque les événements démographiques, comme la naissance d'enfants et le niveau de scolarité atteint, présentaient une tendance plus linéaire (Marini, 1984). On peut ainsi supposer que, dans la plupart des cas, le niveau de scolarité des parents déclaré en 2014 a probablement été atteint avant la naissance des répondants.
13. Voir Bohnert et coll. (2014).



14. Voir Shields et coll. (2016c).
15. Voir Walsh et coll. (2008); Shields et coll. (2016a); Afifi et coll. (2015). Mise en garde quant aux comparaisons entre le présent article et ceux s'étant appuyés sur les données de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC) : les études ayant utilisé l'ESCC comprennent la fessée dans leur définition, alors que ce terme n'est pas utilisé dans le cadre de l'Enquête sociale générale.
16. La définition actuelle s'appuie sur une définition de la violence physique grave subie durant l'enfance légèrement plus étendue que celle de Shields et coll. (2016a); elle comprend également les personnes ayant indiqué avoir été giflées, frappées, poussées, agrippées, bousculées ou auxquelles on a lancé un objet dur pour faire mal plus de 10 fois avant l'âge de 15 ans; ce que Shields et coll. n'ont pas inclus dans leur définition de la violence physique grave subie durant l'enfance.
17. Des travaux précédents de Statistique Canada (Burczycka et Conroy, 2017; Perreault, 2015) utilisent une définition moins stricte de la violence physique subie durant l'enfance. Dans ces études, la violence physique subie durant l'enfance concerne également des personnes ayant déclaré avoir subi soit le cas 1) soit le cas 2) au moins une ou deux fois.
18. Voir Burczycka et Conroy (2017).
19. Il n'est pas aisé de vérifier les raisons exactes expliquant ces diminutions. Des travaux effectués aux États-Unis suggèrent cependant que de multiples facteurs ont probablement contribué à la diminution de la violence perpétrée à l'égard des enfants au cours des périodes les plus récentes, notamment une prospérité économique supérieure, une augmentation du nombre d'organismes sociaux traitant de la violence infligée aux enfants et une hausse de la pharmacologie psychiatrique permettant de traiter les éventuels problèmes mentaux des parents (voir Finkelhor et Jones, 2006).
20. Voir le tableau A1 de la section Supplément d'information pour connaître les caractéristiques sociodémographiques détaillées de chaque cohorte.
21. Voir Burczycka et Conroy (2017).
22. Les résultats des régressions logistiques multivariées, notamment toutes les variables observées dans les tableaux 1 et 2, figurent dans les tableaux A2 et A3 de la section Supplément d'information.
23. Voir Boyce (2016); Burczycka et Conroy (2017).
24. Lorsque d'autres variables sont prises en compte simultanément, le taux pour la population autochtone n'est plus significativement supérieur à celui de la population non autochtone (5 %). Voir les résultats multivariés du tableau A3 de la section Supplément d'information.
25. Voir Burczycka et Conroy (2017); Trocmé et coll. (2004).
26. Voir Fondation autochtone de guérison (2002); Arriagada (2016); Commission de vérité et réconciliation du Canada (2015).
27. Voir Ravanera et Rajulton (2006); Sayer et coll. (2004); Guryan et coll. (2008); Nomaguchi et Brown (2011).
28. Un biais de remémoration peut être un facteur pour les cohortes antérieures.
29. On a effectué des analyses supplémentaires modélisant l'effet de diverses caractéristiques sur la probabilité de ne pas connaître le niveau de scolarité des deux parents, selon la cohorte de naissance. Pour ce qui est de la cohorte de naissance la plus ancienne, les facteurs augmentant le plus significativement le risque de ne pas connaître le niveau de scolarité des parents étaient d'avoir été sous la responsabilité légale du gouvernement à un moment donné ou à un autre et d'avoir le français comme langue maternelle. En ce qui concerne la cohorte de naissance médiane, être un homme, avoir été sous la responsabilité légale du gouvernement à un moment donné ou à un autre et être issu de parents nés à l'étranger augmentaient cette probabilité. Quant à la cohorte la plus récente, être un homme et être issu de parents nés à l'étranger augmentaient la probabilité de ne pas connaître le niveau de scolarité des parents.
30. Voir les tableaux A2 et A3 de la section Supplément d'information.
31. Burczycka et Conroy (2017) ont relevé un effet semblable dans les cas de violence physique. En ce qui concerne la violence sexuelle cependant, on a remarqué l'opposé : l'incident de violence le plus grave était plus probablement perpétré par une personne non apparentée.
32. Voir Anderson (2010).
33. Voir Burczycka et Conroy (2017).



34. Des travaux effectués aux États-Unis, par exemple, ont relevé que lorsque l'on tient compte du statut professionnel du père, la violence physique que les fils subissaient des mains de l'un ou l'autre de leurs parents pouvaient être plus fréquente que chez les filles dans les ménages où les mères étaient employées pendant l'intégralité ou une partie de leur enfance (Nomaguchi et Milkie, 2006).
35. Plus de 80 % des familles monoparentales ont une femme à leur tête (Bohnert, 2014).
36. Voir Milan (2013) pour un aperçu de l'état matrimonial actuel et historique provenant des recensements canadiens.
37. Dans certaines analyses supplémentaires distinguant les belles-mères des beaux-pères, on a relevé que la hausse du taux de violence physique subie durant l'enfance et perpétrée par des beaux-parents résultait principalement d'une augmentation du taux de violence physique subie durant l'enfance et perpétrée par les beaux-pères. La taille de l'échantillon des belles-mères était insuffisante pour effectuer des analyses comparables.
38. Le groupe comprenant les « enseignants, professeurs et tuteurs » est combiné à celui des « nourrices et gardiens d'enfants » en raison des tailles de cellule réduites de ce dernier groupe. Lorsque l'on examine seulement les enseignements, les professeurs et les tuteurs, les résultats et les tendances observées pour les cohortes de naissance ne changent pas.
39. Une étude de cas du Conseil scolaire du district de Toronto (Axelrod, 2010) a, par exemple, relevé que la Ville de Toronto a interdit l'utilisation de la sangle en 1971 (premier conseil scolaire à le faire en Ontario). Le châtiment corporel n'a pas été officiellement aboli dans tous les établissements scolaires canadiens avant 2004, à la suite d'une décision de la Cour suprême (Institut canadien d'information juridique, 2004).
40. Voir Burczycka et Conroy (2017); Afifi et coll. (2015).
41. Les proportions présentées dans le graphique 5 faisant référence aux cohortes de naissance postérieures à 1960 (à l'exception de celles concernant les professionnels) sont significativement plus élevées (au niveau de 0,05) que celles antérieures à 1960, alors que, pour tous les groupes, y compris les professionnels, la proportion pour la cohorte de naissance de 1980 à 1999 est significativement plus élevée que celle de la cohorte de naissance de 1940 à 1959.
42. Pour ces derniers types de divulgation, dans le présent article, on observe des augmentations très semblables parmi toutes les cohortes de naissance, comme l'a observé une autre étude canadienne récente (voir Afifi et coll., 2015), qui a relevé un triplement du nombre de divulgations de violence perpétrée à l'égard d'enfants auprès des services de protection des enfants parmi les personnes nées entre 1948 et 1962 et entre 1978 et 1994 (passant de 4,5 % à 13,6 %, respectivement). La hausse observée actuellement dans le présent article était également environ trois fois supérieure entre des périodes comparables. Peu de travaux ont été effectués afin d'examiner la prévalence des organismes de services sociaux et/ou des programmes du système éducatif accroissant la sensibilisation à la violence physique infligée aux enfants. Voir Macmillan et coll. (2009) ainsi que Sege et Flaherty (2008) pour deux exemples de recherche au sujet de la sensibilisation du public et de l'intervention dans le cadre de la violence infligée aux enfants.
43. Voir Burczycka et Conroy (2017).
44. Voir Afifi et coll. (2015); Burczycka et Conroy (2017).
45. Voir Osofsky (2003).
46. Voir Anderson (2010); Cross et coll. (2012); Finkelhor et coll. (2007); Romito et Grassi (2007).
47. Voir Afifi et coll. (2016), Ferraro et coll. (2016); Shields et coll. (2016a); Shields et coll. (2016b).
48. Voir Afifi et coll. (2014), Hill et coll. (2010), Horwitz et coll. (2001); Schilling et coll. (2008); Turner et coll. (2006).
49. Voir Macmillan (2000); Perez et Widom (1994); Porche et coll. (2011).
50. Voir Burczycka et Conroy (2017); Perreault (2015); Ehrensaft et coll. (2003); Smith et coll. (2003).
51. Voir Macmillan (2001); Wheaton et Gotlib (1997).
52. Voir Burczycka et Conroy (2017); Perreault (2015).
53. Voir Widom et Shepard (1996).
54. Dans certains cas, lorsque l'événement a eu lieu dans la vie du jeune adulte au cours des cinq années précédant l'enquête, l'échantillon est limité aux personnes de 20 à 34 ans, afin de limiter l'ambiguïté de la chronologie des incidents de violence physique subie durant l'enfance et des événements survenus au début de la vie adulte. L'échantillon correspondant à l'analyse de la population NEET est également limité aux personnes de 20 à 34 ans, afin que les élèves du secondaire ne soient pas inclus.

## Violence physique subie durant l'enfance : différences selon la cohorte de naissance

55. Voir Shields et coll. (2016b). Cette approche n'était pas possible pour l'analyse de la cohorte de naissance, car la taille de l'échantillon n'était pas suffisamment importante pour toutes les variables explicatives et les catégories de violence.
56. En utilisant une échelle de 1 à 5, où 1 signifie « On ne peut pas leur faire confiance du tout » et 5 signifie « On peut leur faire entièrement confiance », on a demandé aux répondants d'indiquer le degré de confiance qu'ils accordaient à leur famille, aux gens de leur quartier et à leurs collègues ou camarades de classe. Les répondants donnant la note 1, 2 ou 3 étaient considérés comme ceux accordant un faible degré de confiance.
57. Les répondants ayant indiqué un faible degré de confiance ou n'ayant aucune confiance envers la police ou les tribunaux sont considérés comme ayant un faible degré de confiance par rapport à ces deux institutions.
58. Les répondants ayant déclaré un sentiment d'appartenance à leur collectivité locale relativement faible ou très faible sont considérées comme ayant un faible sentiment d'appartenance à leur collectivité locale.
59. Au sein de la population NEET de cet échantillon de personnes de 20 à 34 ans, les cinq autres principales activités au cours de l'année précédente étaient de s'occuper des enfants (49 %), de rechercher du travail (17 %), d'être en congé de maternité ou de paternité (10 %), de s'occuper des tâches ménagères (7 %) et de souffrir d'une maladie à long terme (5 %).
60. Voir Carcillo et coll. (2015).
61. Voir Hango (2016).
62. Des travaux précédents suggèrent que la violence subie durant l'enfance pourrait nuire à la confiance en soi et à la capacité d'agir des victimes. Voir Macmillan (2001) pour un aperçu de la documentation liée à ce domaine.
63. Burczycka et Conroy (2017) ont récemment relevé des résultats semblables pour un groupe d'âge plus large.
64. Voir Horwitz et coll. (2001); Widom et Shepard (1996). Cependant, des preuves suggèrent également que ce biais peut ne pas être particulièrement prononcé. Voir des preuves plus récentes de Smith (2009) fondées sur la remémoration d'événements liés à la santé durant l'enfance.
65. Voir Walsh et coll. (2008); Shields et coll. (2016a).

## Documents consultés

- AFIFI, Tracie O., Harriet L. MACMILLAN, Michael BOYLE, Kristene CHEUNG, Tamara TAILLIEU, Sarah TURNER et Jitender SAREEN. 2016. « La maltraitance à l'égard des enfants et la santé physique à l'âge adulte », *Rapports sur la santé*, mars, vol. 27, n° 3, produit n° 82-003-X au catalogue de Statistique Canada.
- AFIFI, Tracie O., Harriet L. MACMILLAN, Tamara TAILLIEU, Kristene CHEUNG, Sarah TURNER, Lil TONMYR et Wendy HOVDESTAD. 2015. « Relationship between child abuse exposure and reported contact with child protection organizations: Results from the Canadian Community Health Survey », *Child Abuse & Neglect*, août, vol. 46, p. 198 à 206.
- AFIFI, Tracie O., Harriet L. MACMILLAN, Michael BOYLE, Tamara TAILLIEU, Kristene CHEUNG et Jitender SAREEN. 2014. « Child abuse and mental disorders in Canada », *Canadian Medical Association Journal*, juin, vol. 186, n° 9, p. E324 à E332.
- ANDERSON, Kristin L. 2010. « Conflict, power, and violence in families », *Journal of Marriage and Family*, juin, vol. 72, n° 3, p. 726 à 742.
- ARRIAGADA, Paula. 2016. « Femmes au Canada : rapport statistique fondé sur le sexe - Les femmes des Premières Nations, les Métisses et les Inuites », produit n° 89-503-X au catalogue de Statistique Canada, Ottawa.
- AXELROD, Paul. 2010. « No longer a 'last resort': The end of corporal punishment in the schools of Toronto », *The Canadian Historical Review*, juin, vol. 91, n° 2, p. 261 à 285.
- BERRY, John W., et Feng HOU. 2016. « Immigrant acculturation and wellbeing in Canada », *Canadian Psychology*, novembre, vol. 57, n° 4, p. 254 à 264.
- BLOSSFELD, Hans-Peter, et Johannes HUININK. 1991. « Human capital investments or norms of role transition? How women's schooling and career affect the process of family formation », *American Journal of Sociology*, juillet, vol. 97, n° 1, p. 143 à 168.
- BOHNERT, Nora, Anne MILAN et Heather LATHE. 2014. « Le mode de vie des enfants au Canada : un siècle de transformation », *Regards sur la société canadienne*, avril, produit n° 75-006-X au catalogue de Statistique Canada.

- BOYCE, Jillian. 2016. « [La victimisation chez les Autochtones au Canada, 2014](#) », *Juristat*, juin, vol. 27, n° 1, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- BURCZYCKA, Marta, et Shana CONROY. 2017. « [La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2015](#) », *Juristat*, février, vol. 37, n° 1, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- CARCILLO, Stéphane, Rodrigo FERNANDEZ, Sebastien KÖNIGS et Andreea MINEA. 2015. « *NEET Youth in the Aftermath of the Crisis: Challenges and Policies* », Documents de travail de l'OCDE sur les questions sociales, l'emploi et les migrations, n° 164, Éditions OCDE, Paris.
- CARRIÈRE, Gisèle M., Rochelle GARNER et Claudia SANMARTIN. 2017. « [Conditions de logement et hospitalisations dues à une maladie respiratoire chez les membres des Premières Nations au Canada](#) », *Rapports sur la santé*, avril, vol. 28, n° 4, produit n° 82-003-X au catalogue de Statistique Canada.
- COMMISSION DE VÉRITÉ ET DE RÉCONCILIATION DU CANADA. 2015. *Sommaire du rapport final de la Commission de vérité et de réconciliation du Canada*, Winnipeg.
- CORAK, Miles. 2011. *L'âge au moment de l'immigration et les résultats scolaires des enfants*, Direction des études analytiques : documents de recherche, produit n° 11F0019M au catalogue de Statistique Canada, n° 336, Ottawa.
- CROSS, Theodore P., Ben MATHEWS, Lil TONMYR, Debbie SCOTT et Catherine OUIOMET. 2012. « Child welfare policy and practice on children's exposure to domestic violence », *Child Abuse and Neglect*, mars, vol. 36, n° 3, p. 210 à 216.
- DONG, Maxia, Robert F. ANDA, Vincent J. FELITTI, David WILLIAMSON, Shanta R. DUBE, David W. BROWN et Wayne H. GILES. 2005. « Childhood residential mobility and multiple health risks during adolescence and adulthood: The hidden role of adverse childhood experiences », *Archives of Pediatrics & Adolescent Medicine*, décembre, vol. 159, n° 12, p. 1104 à 1110.
- EHRENSAFT, Miriam K., Patricia COHEN, Jocelyn BROWN, Elizabeth SMAILES, Henian CHEN et Jeffrey G. JOHNSON. 2003. « Intergenerational transmission of partner violence: A 20-year prospective study », *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, août, vol. 71, n° 4, p. 741 à 753.
- FERRARO, Kenneth F., Markus H. SCHAFER et Lindsay R. WILKINSON. 2016. « Childhood disadvantage and health problems in middle and later life: Early imprints on physical health? », *American Sociological Review*, février, vol. 81, n° 1, p. 107 à 133.
- FINKELHOR, David, Richard K. ORMROD et Heather A. TURNER. 2007. « Poly-victimization: A neglected component in child victimization », *Child Abuse and Neglect*, janvier, vol. 31, n° 1, p. 7 à 26.
- FINKELHOR, David, et Lisa JONES. 2006. « Why have child maltreatment and child victimization declined? », *Journal of Social Issues*, décembre, vol. 62, n° 4, p. 685 à 716.
- FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON. 2002. *The Healing Has Begun: An Operational Update from the Aboriginal Healing Foundation*, Fondation autochtone de guérison, Ottawa.
- GIL, Andres G., et William A. VEGA. 1996. « Two different worlds: Acculturation stress and adaptation among Cuban and Nicaraguan families », *Journal of Social and Personal Relationships*, août, vol. 13, n° 3, p. 435 à 456.
- GURYAN, Jonathan, Erik HURST et Melissa KEARNEY. 2008. « Parental education and parental time with children », *The Journal of Economic Perspectives*, été, vol. 22, n° 3, p. 23 à 46.
- GUZZO, Karen Benjamin. 2006. « The relationship between life course events and union formation », *Social Science Research*, juin, vol. 35, n° 2, p. 384 à 408.
- HANGO, Darcy. 2016. « [La cyberintimidation et le cyberharcèlement chez les utilisateurs d'Internet âgés de 15 à 29 ans au Canada](#) », *Regards sur la société canadienne*, décembre, produit n° 75-006-X au catalogue de Statistique Canada.
- HILL, Terrence D., Lauren M. KAPLAN, Michael T. FRENCH et Robert J. JOHNSON. 2010. « Victimization in early life and mental health in adulthood: An examination of the mediating and moderating influences of psychosocial resources », *Journal of Health and Social Behavior*, mars, vol. 51, n° 1, p. 48 à 63.
- HORWITZ, Allan V., Cathy SPATZ WIDOM, Julie MCLAUGHLIN et Helene RASKIN WHITE. 2001. « The impact of childhood abuse and neglect on adult mental health: A prospective study », *Journal of Health and Social Behavior*, juin, vol. 42, n° 2, p. 184 à 201.
- HOVDESTAD, Wendy, Aimée CAMPEAU, Dawn POTTER et Lil TONMYR. 2015. « A systematic review of childhood maltreatment assessments in population-representative surveys since 1990 », *PLOS ONE*, mai, vol. 10, n° 5, e0123366. DOI:10.1371/journal.pone.0123.
- INSTITUT CANADIEN D'INFORMATION JURIDIQUE. 2004. *Canadian Foundation for Children, Youth and the Law v. Canada (Procureur général)*, [2004] 1 RCS 76, 2004 CSC 4 (CanLII), paragraphe 40.

- MACMILLAN, Harriet L., C. Nadine WATHEN, Jane BARLOW, David M. FERGUSSON, John M. LEVENTHAL et Heather N. TAUSSIG. 2009. « Interventions to prevent child maltreatment and associated impairment », *The Lancet*, 17 au 23 janvier, vol. 373, n° 9659, p. 250 à 266.
- MACMILLAN, Ross. 2001. « Violence and the life course: The consequences of victimization for personal and social development », *Annual Review of Sociology*, août, vol. 27, p. 1 à 22.
- MACMILLAN, Ross. 2000. « Adolescent victimization and income deficits in adulthood: Rethinking the costs of criminal violence from a life course perspective », *Criminology*, mai, vol. 38, n° 2, p. 553 à 588.
- MARINI, Margaret Mooney. 1984. « Women's educational attainment and the timing of entry into parenthood », *American Sociological Review*, août, vol. 49, n° 4, p. 491 à 511.
- MILAN, Anne. 2013. « [État matrimonial : aperçu 2011](#) », *Rapport sur l'état de la population au Canada*, produit n° 91-209-X au catalogue de Statistique Canada, Ottawa.
- MOYSER, Melissa. 2017. [Les Autochtones vivant hors réserve et le marché du travail : estimations de l'Enquête sur la population active, 2007 à 2015](#), produit n° 71-588-X au catalogue de Statistique Canada, Ottawa.
- NOMAGUCHI, Kei M., et Susan L. BROWN. 2011. « Parental strains and rewards among mothers: The role of education », *Journal of Marriage and Family*, juin, vol. 73, n° 3, p. 621 à 636.
- NOMAGUCHI, Kei M., et Melissa A. MILKIE. 2006. « Maternal employment in childhood and adults' retrospective reports of parenting practices », *Journal of Marriage and Family*, août, vol. 68, n° 3, p. 573 à 594.
- OSOFSKY, Joy D. 2003. « Prevalence of children's exposure to domestic violence and child maltreatment: Implications for prevention and intervention », *Clinical Child and Family Psychology Review*, septembre, vol. 6, n° 3, p. 161 à 170.
- PEREZ, Cynthia M., et Cathy SPATZ WIDOM. 1994. « Childhood victimization and long-term intellectual and academic outcomes », *Child Abuse & Neglect*, août, vol. 18, n° 8, p. 617 à 633.
- PERREAULT, Samuel. 2015. « [La victimisation criminelle au Canada, 2014](#) », *Juristat*, vol. 35, n° 1, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- PORCHE, Michelle V., Lisa R. FORTUNA, Julia LIN et Margarita ALEGRIA. 2011. « Childhood trauma and psychiatric disorders as correlates of school dropout in a national sample of young adults », *Child Development*, mai-juin, vol. 82, n° 3, p. 982 à 998.
- RAVANERA, Zenaida R., et Fernando RAJULTON. 2006. « Social status polarization in the timing and trajectories to motherhood », *Canadian Studies in Population*, vol. 33, n° 2, p. 179 à 207.
- ROMITO, Patrizia, et Michele GRASSI. 2007. « Does violence affect one gender more than the other? The mental health impact of violence among male and female university students », *Social Science & Medicine*, septembre, vol. 65, n° 6, p. 1222 à 1234.
- SAYER, Liana C., Anne H. GAUTHIER et Frank F. FURSTENBERG Jr. 2004. « Educational differences in parents' time with children: Cross-national variations », *Journal of Marriage and Family*, décembre, vol. 66, n° 5, p. 1152 à 1169.
- SCHILLING, Elizabeth A., Robert H. ASELTINE et Susan GORE. 2008. « The impact of cumulative childhood adversity on young adult mental health: Measures, models, and interpretations », *Social Science & Medicine*, mars, vol. 66, n° 5, p. 1140 à 1151.
- SCOTT, Jacqueline, et Alwin DUANE. 1998. « Retrospective versus prospective measurement of life histories in longitudinal research », *Methods of Life Course Research: Qualitative and Quantitative Approaches*, publié sous la direction de Janet Z. Giele et Glen H. Elder Jr., chapitre 5, p. 98 à 127.
- SEGE, Robert D., et Emalee G. FLAHERTY. 2008. « Forty years later: Inconsistencies in reporting of child abuse », *Archives of Disease in Childhood*, octobre, vol. 93, n° 10, p. 822 à 824.
- SHIELDS, Margot E., Wendy E. HOVDESTAD, Charles P. GILBERT et Lil E. TONMYR. 2016a. « Childhood maltreatment as a risk factor for COPD: Findings from a population-based survey of Canadian adults », *International Journal of Chronic Obstructive Pulmonary Disease*, vol. 11, n° 1, p. 2641 à 2650.
- SHIELDS, Margot E., Wendy E. HOVDESTAD, Catherine PELLETIER, Jennifer L. DYKXHOORN, Siobhan C. O'DONNELL et Lil TONMYR. 2016b. « Childhood maltreatment as a risk factor for diabetes: Findings from a population-based survey of Canadian adults », *BMC Public Health*, août, vol. 16, n° 1, p. 879.
- SHIELDS, M., L. TONMYR et W. HOVDESTAD. 2016c. « [La violence sexuelle envers les enfants est-elle en baisse au Canada? Résultats d'enquêtes rétrospectives représentatives à l'échelle nationale](#) », *Promotion de la santé et prévention des maladies chroniques au Canada : Recherche, politiques et pratiques*, novembre, vol. 36, n° 11, Agence de la santé publique du Canada.
- SMITH, James P. 2009. « Reconstructing childhood health histories », *Demography*, mai, vol. 46, n° 2, p. 387 à 403.

- SMITH, Paige Hall, Jacquelyn W. WHITE et Lindsay J. HOLLAND. 2003. « A longitudinal perspective on dating violence among adolescent and college-age women », *American Journal of Public Health*, juillet, vol. 93, n° 7, p. 1104 à 1109.
- TROCMÉ, Nico, Della KNOKE et Cindy BLACKSTOCK. 2004. « Pathways to the overrepresentation of Aboriginal children in Canada's child welfare system », *Social Service Review*, décembre, vol. 78, n° 4, p. 577 à 600.
- TURNER, Annie. 2016. « [La situation des enfants autochtones âgés de 14 ans et moins dans leur ménage](#) », *Regards sur la société canadienne*, avril, produit n° 75-006-X au catalogue de Statistique Canada.
- TURNER, Heather A., David FINKELHOR et Richard ORMROD. 2006. « The effect of lifetime victimization on the mental health of children and adolescents », *Social Science & Medicine*, janvier, vol. 62, n° 1, p. 13 à 27.
- WALSH, Christine A., Harriet L. MACMILLAN, Nico TROCMÉ, Ellen JAMIESON et Michael H. BOYLE. 2008. « Measurement of victimization in adolescence: Development and validation of the Childhood Experiences of Violence Questionnaire », *Child Abuse & Neglect*, novembre, vol. 32, n° 11, p. 1037 à 1057.
- WHEATON, Blair, et Ian H. GOTLIB. 1997. « Trajectories and turning points over the life course: Concepts and themes », *Stress and Adversity over the Life Course: Trajectories and Turning Points*, publié sous la direction de Ian H. Gotlib et Blair Wheaton, Cambridge, Cambridge University Press, p. 1 à 26.
- WIDOM, Cathy Spatz, et Robin L. SHEPARD. 1996. « Accuracy of adult recollections of childhood victimization: Part 1. Childhood physical abuse », *Psychological Assessment*, vol. 8, n° 4, p. 412 à 421.